

LA DISPARITION PROGRESSIVE DU GALLICANISME ET LA VICTOIRE DE L'ULTRAMONTANISME DANS LE DIOCÈSE DE PAMIER ET LE COUSERANS (1822-1892).

Ludovic Sérée de Roch

L'ultramontanisme, orientation favorable à la primauté spirituelle et juridictionnelle du pape sur le pouvoir politique apparaît avec la Ligue. Le diocèse de Saint-Lizier, durant les guerres de Religion, demeure ardemment dans la foi romaine. Le choix de la Ligue s'explique par l'engagement de ses évêques, Hector d'Ossun, Jean-François Bonnard, Jérôme de Lingua, et par l'emplacement géostratégique du diocèse. Le Couserans est un couloir catholique, pour les armes et le commerce, depuis l'Espagne jusqu'à Toulouse, citadelle ligueuse, entre le Béarn et le Pays de Foix protestants¹. Les montagnards tirent d'amples profits de ces relations avec l'Espagne dans le cadre des lies et passeries. En juillet 1590, le parlement de Toulouse crée la Monnaie de Saint-Lizier. Jusqu'en août 1595, Saint-Lizier, Saint-Girons et l'essentiel du Couserans, demeurent fidèles au chef des Ligueurs du Midi, soutenu par Philippe II².

La paix avec l'Espagne entraîne dans le Couserans un renforcement de la centralisation monarchique, au XVII^e siècle, et une orientation du diocèse vers le gallicanisme. Cette doctrine religieuse et politique sous-tend l'organisation d'une Eglise catholique de France largement autonome du pape. Elle reconnaît au pape une primauté spirituelle et juridictionnelle, mais conteste sa toute-puissance, au bénéfice des conciles généraux dans l'Eglise, des évêques dans leurs diocèses et

1 L. Sérée de Roch, « Gestion, finances et financiers à Toulouse, durant les guerres de religion (1561-1596) », *Histoire, Gestion, Organisations*, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse I, n° 8, p. 105-162.

2 L. Sérée de Roch, « Finances et financiers dans le diocèse d'Albi, au temps des guerres de religion (1560-1600) », *Revue du Cercle Généalogique du Languedoc*, janvier-février-mars 2002, n° 94.

des souverains dans leurs États. Mgr Pierre de Marca, évêque de Saint-Lizier³, est l'un des théoriciens du gallicanisme⁴.

En 1658, l'importance des positions gallicanes des jansénistes dans le Couserans, qui reprochent au pape son intervention à l'intérieur du clergé français, conduit Mgr Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans, avec Mgr de Caulet, Mgr Pierre de Marca, les évêques d'Alet, de Comminges, et de Bazas à signer un pamphlet : « Censure d'un livre anonyme intitulé apologie pour les casuistes, contre les calomnies des jansénistes, imprimé à Paris en 1657 ». Le clergé couserannais, acquis aux idées gallicanes, compte au XVIII^e siècle des évêques exemplaires (Macheco de Premeaux, Saint-André de Marnays de Vercel⁵, Lastic de Fournels⁶).

Le diocèse de Saint-Lizier passe, le 15 mai 1791, sous le contrôle de Bernard Font, évêque constitutionnel de l'Ariège⁷. La Constitution civile transforme les membres du clergé en salariés de l'État sous réserve de prêter un serment de fidélité à la constitution. L'Église constitutionnelle se considère comme gallicane, catholique, romaine, jouissant de libertés propres.

La rupture intervient avec la condamnation de la Constitution civile par le pape. De nombreux prêtres couserannais se rétractent et les zones montagneuses proches de la frontière deviennent des foyers de résistances. Le comte de Pannetier lève un corps de troupes d'émigrés et le marquis Louis de Binos organise la contre-révolution⁸. Durant la Terreur, la ville de Massat est marquée par l'incarcération de ses prêtres. L'évêque constitutionnel de l'Ariège est également incarcéré et déclaré « attaché comme la glue aux singeries de la religion »⁹. Bernard Font meurt à Foix, le 1^{er} octobre 1800. Le 4 mars 1801, François-Louis Lemercier lui succède.

Bonaparte négocie alors le Concordat avec Pie VII. À la demande du chef de l'État, le souverain pontife dépose l'ensemble de l'épiscopat français. Lemercier démissionne et se réconcilie avec l'Église. Le Couserans perd son évêché et celui de Pamiers est rattaché à Toulouse. Cette déposition marque la fin des principes de l'Église gallicane et la reconnaissance, implicite, de la primauté de juridiction du pape.

3 R. Aubert, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey & Ané, 1973, p. 402.

4 Il élabore un traité *De la concorde du sacerdoce et de l'État* (1641) où il se montre gallican fervent, et rédige une histoire du Béarn (1640).

5 A. Souquet, *Le diocèse de Saint-Lizier en Couserans sous l'épiscopat de Joseph de Saint André de Marnays de Vercel (1752-1779)*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse Le Mirail, 1973.

6 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 370 ; B. Labrousse, *Les Politiques Ariégeois 1789-2003*, Toulouse, Chauvin, 2004, p. 171.

7 P. Pisani, *Répertoire biographique de l'Épiscopat Constitutionnel*, Paris, Picard, 1907 ; R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 299.

8 M. Cours-Mach, « La contre-révolution et l'émigration en Ariège. Le procès et l'exécution de Louis de Binos à Saint-Girons en octobre 1798 », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences Lettres et Arts*, 1983, p. 73-93.

9 P. Pisani, *op. cit.*, Paris, Picard, 1907.

De nombreux prêtres couserannais réfractaires ou d'esprit gallican refusent de se soumettre et fondent la Petite Église¹⁰. Ce phénomène s'explique, outre par la perte de l'ancien et prestigieux siège épiscopal de Saint-Lizier et l'importance du mouvement contre-révolutionnaire, par le désarroi d'une population frappée économiquement par les nouvelles lois sur la propriété, le mariage et les successions¹¹. Les curés de Biert, de Soulan¹², d'Ercé appartiennent à la Petite Église. Le gallicanisme n'est plus, sous l'Empire, qu'une doctrine administrative justifiant l'intrusion du pouvoir dans les affaires religieuses.

L'ultramontanisme réapparaît avec la restauration du diocèse de Pamiers par un décret du Saint Siège en date du 31 octobre 1822, agrandi de celui du Couserans et d'une partie de ceux d'Alet, Mirepoix¹³ et de Rieux. Louis-Charles-François de Latour-Landorte est nommé évêque de l'Ariège le 13 janvier 1823, et sacré à Paris le 13 juillet par Mgr Jules de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse¹⁴. Il entre solennellement dans Pamiers le 1^{er} septembre et rétablit aussitôt les Grand et Petit séminaires. Il crée des collèges des frères des écoles chrétiennes à Mirepoix, Pamiers et Tarascon.

Nous distinguerons pour une plus grande clarté dans notre approche, volontairement soucieuse du respect de la chronologie du fait de la longueur de la période étudiée qui s'étend jusqu'au Ralliement, nos développements relatifs à l'action de Mgr de Latour-Landorte contre le gallicanisme, à la disparition progressive du gallicanisme et à la victoire de l'ultramontanisme.

10 Des recherches récentes identifient une quarantaine de groupes dans toute la France et en Belgique (française à l'époque), rassemblant quelque 100 000 fidèles au début du XIX^e siècle. Organisées dans un premier temps autour d'un clergé non-concordataire, ces communautés locales dissidentes (souvent influencées par le jansénisme ou la théologie augustinienne) voient le jour et prennent le nom de Petite Église, dénomination qui désigne progressivement la plupart de ces communautés locales, non uniformes, qui s'ignorent généralement les unes les autres. Quatre communautés subsistent de nos jours rassemblant environ 4 000 fidèles : la Petite Église des Deux-Sèvres (3 000 fidèles), les stevenistes belges (300 fidèles), les Blancs en Bourgogne (300 fidèles) et la Petite Église du Lyonnais (400 fidèles). M. Rebouillat, « Étude comparée des schismes anticoncordataires en France », *Revue du Bas-Poitou*, n° 73, Fontenay-le-Comte, 1962 ; H. Maisonneuve, « Petite Église », *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, éd. Letouzey et Ané, 1986, t. XI, fasc. 49, col. 63-80 ; J. Rouger & J.-L. Neveu (dir.), *La Petite Église, deux siècles de dissidence*, Parthenay, éd. UPCP/Geste Paysanne, 1987 ; G. Janssen, *La Petite Église en 30 questions*, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 20 ; J.-P. Chantin, « Anticoncordataires ou Petite Église ? Les oppositions religieuses à la loi du 18 germinal an X dans Chrétiens et Sociétés. XVI^e-XX^e siècles », RESEA, Lyon, n° 10, 2003, p. 95-107 ; D. Balter, « La Petite Église », *Documents du Forum Catholique*, juin 2003, n° 14 ; D. Amson, *La querelle religieuse : quinze siècles d'incompréhensions*, éd. Odile Jacob, 2004, p. 157.

11 L. Sérée de Roch, « Conflits populaires dans le Haut-Couserans au regard des tensions et dissidences religieuses (1822-1892) », *Colloque Gallicanisme et ultramontanisme Hier et aujourd'hui*, 10 et 12 janvier 2011, Institut Catholique de Toulouse.

12 En 1816, l'abbé de Geilh, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Massat, et desservant de la succursale de Biert, diocèse de Couserans publie en 1816 sa *Rétractation publique du Concordat*. L'abbé Urtier, dernier prêtre de la Petite Église, est mort à Massat en 1827. P. Genevray, *L'administration et la vie ecclésiastiques dans le grand diocèse de Toulouse pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration*, Toulouse, Privat, 1941, p. 250-256.

13 C. Aliquot, *Armorial biographique des évêques, des administrateurs, des coadjuteurs et des prétendants à l'évêché de Mirepoix (1317-1801)*, Pamiers, Cl. Aliquot, 2013, p. 36.

14 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 371.

L'action de Mgr de Latour-Landorte contre le gallicanisme

Nous séparerons l'éradication de la Petite Église durant la « guerre des Demoiselles » de l'engagement de l'évêque en faveur de Lamennais.

L'éradication de la Petite Église durant la guerre des Demoiselles

L'État reconstitue son capital forestier dévasté par des siècles d'exploitation. Les coupes effectuées par l'administration heurtent les usagers, habitués à être les seuls à maîtriser la forêt. Le maire de Seix écrit en 1827 : « Jamais avant la Révolution, le gouvernement n'avait coupé à son profit une pièce de bois dans nos forêts »¹⁵. Le reboisement des zones les plus déshéritées implique la conversion de vacants en forêt. Les besoins des populations montagnardes s'opposent à ces objectifs. Le nombre d'animaux est très important et la production de fumure indispensable¹⁶. Les conseillers généraux multiplient les critiques avant même la promulgation du Code forestier en 1829 qui énonce des restrictions considérables sur les forêts domaniales. L'administration est désormais seule habilitée à fixer les quantités à couper, les lieux et les dates d'opérations. Les communes perdent leurs droits d'affermier les coupes, de défricher, d'effectuer des opérations commerciales. Les propriétaires de grands domaines sylvo-pastoraux violent les droits d'usage afin de pouvoir faire fonctionner les forges à la catalane.

L'usage des forêts est nécessaire à la population (pacage pour le pâturage des bêtes, affouage pour le chauffage et marronnage pour la construction). La lutte pour leur maintien se cristallise autour des agents des maîtres de forges et des gardes-forestiers¹⁷. La distribution excessive d'amendes et l'injustice faite entre paysans et maîtres de forges amènent le Couserans à sa dernière jacquerie¹⁸. Les premiers événements éclatent dans le Castillonnois et se répandent très vite¹⁹. Des manifestations se déroulent à Seix. Les combattants s'habillant de longue chemise blanche (d'où leur nom de « demoiselles ») et se barbouillant le visage de charbon, se livrent à une guérilla contre les gardes-forestiers, les gendarmes et même les troupes appelées en renfort. Les « demoiselles » agissent par bandes de 20 à 30 hommes ralliés sous une bannière rouge et noire. Elles attaquent, puis se dispersent rapidement, trouvant refuge dans les villages ou leurs familles. Elles ne disposent d'aucun commandement principal bien que l'on assiste à des regroupements de plusieurs milliers d'hommes.

15 A. D. Haute-Garonne : P. 381.

16 M. Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées Ariégeoise*, Foix, Gadrat, Milan, Résonances, 1984, p. 722-723.

17 R. Dupont, « Les forêts du Saint-Gironnais avant la guerre des Demoiselles. 1829-1831 », *RGPSO*, 1932.

18 Dubedat, « Le procès des Demoiselles : Résistance à l'application du code forestier dans les montagnes de l'Ariège, 1828-1830 », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 1900, p. 281.

19 P. Sire, « Une page d'histoire du Saint-Gironnais : les Demoiselles », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 1926, p. 26.

Le préfet Vialettes de Mortarieu et l'administration forestière préconisent des mesures de rétorsion. L'infanterie de ligne est déployée aux frais des habitants, des dommages et intérêts prononcés disproportionnés par rapport aux revenus des communes, etc... Ces mesures accentuent la révolte. Toute la population est complice, maires et curés compris. Le 30 juin 1829, l'inspecteur des forêts écrit au préfet : « Monsieur le baron, [...] Mon respect profond pour les ministres de la religion m'a fait taire jusqu'à ce jour des propos inconsidérés tenus par des curés de la Bellongue. Je serais au désespoir que sur mon rapport on les vit figurer sur les bancs des accusés. Pour prévenir un pareil scandale ne jugerez vous pas convenable, Monsieur le baron d'écrire à Mgr l'évêque de Pamiers et prier sa grandeur d'ordonner qu'au prône, les hommes de Dieu prêchassent la paix et la soumission aux lois »²⁰.

Vialettes de Mortarieu invite l'évêché à faire prêcher le calme. Le 4 septembre, Subra de Saint-Martin s'indigne que les prêtres du Castillonnais restent muets sur les désordres occasionnés²¹. Le préfet proteste, le 7, contre l'évêque : « Monseigneur, j'ai le regret de vous annoncer que le désordre est toujours dans le Castillonnais, que messieurs les curés n'ont rien fait pour éclairer la population égarée et que l'un d'eux se trouvant à dîner avec les notabilités du pays s'est permis de dire que les habitants faisaient bien de chasser les agents des forêts envoyés par le Roi »²². Mgr de Latour-Landorte promet de redresser cet ecclésiastique, le 10, si on lui en communique le nom²³.



Latour-Landorte, collection Archives Diocésaines

20 A. D. A. : 7.P.9.

21 M. Cours-Mach & L. Bergès, *Grands notables du Premier Empire*, Paris, CNRS, 1985, p. 145-147.

22 A. D. A. : 7.P.9.

23 A. D. A. : Pe.45.

L'hiver 1829-1830 est très rude. Le 27 janvier 1830, des « demoiselles » entrent dans Massat. Georges Galy-Gasparrou²⁴, adjoint au maire, parlemente avec quatre chefs déguisés. La troupe ne bouge pas et l'affrontement est évité : « comme je venais de traverser la place, je rencontrais les insurgés qui venaient vers moi, marchant sur deux rangs ouverts. Je m'arrêtais pour les laisser passer et attendis qu'ils se fussent rangés en bataille sur la place : m'étant alors ceint de mon écharpe... Je me dirigeais vers le chef qui avait commandé la manœuvre dont j'avais été le témoin et qui avait son sabre dégainé. Je m'approchais de lui et lui demandais quels étaient les motifs et le but de la réunion armée qu'il commandait, s'ils voulaient ravager la ville ou s'ils venaient attaquer les autorités. Il me répondit qu'ils n'en voulaient ni à la ville, ni aux autorités, mais qu'ils venaient pour s'emparer des gardes-forestiers et principalement du brigand Fournier, homme d'affaires des sieurs Delpla et Roquemaurel, dont les vexations les avaient poussés à bout. Je leur représentais que ce n'était point à eux de se faire justice, que leur présence seule pouvait compromettre la ville de Massat. Je l'engageais et le sommais, en ma qualité d'adjoint, de remettre son sabre dans le fourreau et de faire déposer les armes à la troupe qu'il commandait ; il obéit à cet ordre et plusieurs avaient déjà posé leurs armes devant l'église lorsque trois autres chefs qui vinrent m'entourer, s'opposèrent à ce qu'on continuât d'exécuter les ordres du premier et firent reprendre leurs armes à ceux qui les avaient déjà posées... Certains, après avoir marché sur la maison du garde Fournier, suivirent le chemin du Pouech, les autres, au contraire, traversèrent de nouveau la ville dans le même ordre où ils étaient entrés, en poussant les cris de "Vive le Roi !" et s'en retournèrent par où ils étaient arrivés... J'ajoute que le chef avec qui je parlais le premier était d'une taille très élevée, portait un jupon par dessus son pantalon de bure grise, avait une peau de mouton sur la tête, qui lui recouvrait la figure et où il avait fait trois ouvertures pour y voir et respirer, il portait un sabre de cavalerie légère. Un autre, armé d'une hache, et d'une taille ordinaire, était recouvert d'une chemise resserrée par une ceinture rouge où était attaché un pistolet d'arçon ; il avait la figure barbouillée de noir avec des poils de cochon implantés sur toute sa figure et principalement sur les sourcils et sur la lèvre supérieure, il était coiffé d'un vieux shako. Un troisième, de semblable taille que ce dernier, portait également une chemise par-dessus ses vêtements, avait la figure peinte de diverses couleurs et un mouchoir rouge à la tête en forme de turban. Le dernier des chefs, qui était de petite taille et qui s'opposa sans cesse à

24 Georges Claire Hippolyte Galy-Gasparrou (Massat 13 novembre 1790 – 2 janvier 1856), fils de Georges Galy-Gasparrou, ancien sous-préfet de Saint-Girons. Avocat après des études de droit à Tunis, docteur en droit diplômé de l'université de Milan, il exerce, à la fin du Premier Empire, les fonctions de procureur général à Lyon (1813-1815). Installé à Massat comme notaire, redevenu avocat après avoir démissionné de la magistrature, il se distingue notamment comme défenseur des « demoiselles ». Adjudant (1814) puis lieutenant (1817) de la garde nationale de cette ville, il devient maire-adjoint (1826-1832) durant le mandat de Casmir Servat qu'il remplace ensuite à la tête du conseil municipal (1832). Franc-maçon, fervent bonapartiste, il est maintenu à ce poste sous le Second Empire et, conseiller général du canton depuis sa victoire sur Bruno Dégeilh, le sortant Auziès et Montané de Larroque (27 août 1848), conserve ce poste jusqu'à son décès (réélu en août 1852 et le 3 juin 1855). B. Labrousse, *op. cit.*, 2004, p. 155.

ce que l'on cédât aux diverses sommations que nous leur fîmes, était armé d'une petite hache, recouvert d'une chemise, coiffé d'un petit chapeau à trois cornes et avait la figure enveloppée d'un bonnet de laine qu'il avait attaché à son col et où il avait fait trois trous pour voir et respirer. Le reste de la troupe était à peu près costumé de la même façon et armé de faux, de fusils et de haches »²⁵.

Mgr de Latour-Landorte fait prêcher le calme et la soumission dans cette ville. Le 1^{er} février, le chef des « demoiselles » s'insurge auprès de l'évêque des prêches énoncés par les curés de Biert et de Soulan²⁶ :

« Les insurgés de la commune de Massat au prélat de l'Ariège. Nous insurgés sous le masque de femmes dites demoiselles, Garchat curé de Biert et Serée de Soulan ont eu l'imprudence de prêcher contre nous. Lesdites paroisses vous ont écrit diverses fois. Vous êtes inexorable mais nous saurons leur enseigner leur manière de prêcher leur fanatisme en renouvelant la leçon qui fut donnée au Clergé et à la noblesse en 1793. Leurs presbytères seront écroulés et brûlés, leurs mobiliers pillés et brûlés, leurs personnes écartelées, leurs membres seront envoyés par les paroisses de l'arrondissement pour mieux donner l'exemple. 15 jours de temps vous sont donnés comme disait le prophète de Ninive. Sinon nous serons les changer et tout soit dit. Signé le chef des demoiselles. Jeanne Grane »²⁷.

Le chef des « demoiselles » invective l'évêque sur un ton d'égalité. Il évoque la deuxième partie du livre de Jonas. Dieu ordonne à Jonas, recraché par le poisson sur la terre ferme, de partir à Ninive et de réprimander sa population pour sa conduite. Jonas lance une proclamation : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite ! ». Les habitants de Ninive ayant foi en Dieu se repentent. Le roi ordonne un jeûne collectif pour inciter ses sujets à se détourner de leurs mauvaises actions : « Et Dieu, Se ravisa concernant le mal qu'Il avait dit qu'Il leur ferait, et Il ne le fit pas ». Ce passage manifeste la miséricorde de Dieu. Les habitants de la métropole obtiennent la révocation du divin édit.

Il serait inexact cependant de prétendre que la prophétie de Jonas s'en trouve abrogée. Ce que Dieu avait chargé d'annoncer, c'est que, quarante jours plus tard, Ninive serait « *néhpéktheth* ». Ce mot peut certes signifier la « destruction », mais il peut tout autant exprimer l'idée de « renversement ». Le pardon que Dieu a octroyé à ses habitants leur a épargné la destruction de leur ville, mais il a entraîné un « renversement », spirituel celui-là, qui n'a rien ôté à la pertinence de la prophétie de Jonas. Interrogé sur cette lettre, Galy-Gasparrou « ne peut même penser que le

25 A. D. A. : 2.U.18 (Affaire Benazet).

26 Jean Serée -Jean-Jacques (Seix 4 janvier 1792 - Seix 15 avril 1877), fils de Joseph, propriétaire, agent municipal de Seix sous le Directoire, maire adjoint sous l'Empire et de Catherine Riu-Pujoulat. Il devient bachelier ès lettres (5 décembre 1820), prêtre (18 décembre 1824), vicaire de Saurat (1825), curé de Bédeilhac (15 février 1825), curé de Soulan (11 décembre 1826), curé d'Ayet (4 février 1831), curé d'Auzat (20 décembre 1831), curé de Saint-Lizier-d'Ustou (13 mars 1840), curé de Taurignan-Castet (16 février 1844), curé de Rogalle (20 octobre 1846).

27 A. D. A. : 3 U 66 (lettre postée le 5 mars 1830 à Saint-Girons). C. Pailhès, *Guide des Archives de l'Ariège*, Arch. dép. 1989, p. 428.

style en soit celui d'un de nos paysans »²⁸. Son auteur est manifestement influencé par les doctrinaires de la Petite Église qui refusent l'absolution aux acquéreurs de biens nationaux, ce qui fait naître chez leurs adeptes, plus de cent familles à Massat, une haine farouche contre ces usurpateurs (au surplus lorsqu'il s'agit de domaines sylo-pastoraux).

La doctrine perdure sous l'autorité de Pierre Loubet²⁹. Privée de prêtre, la communauté de Massat survit par l'organisation laïque de l'enseignement religieux et du culte sans messe, les prières étant désormais dites à la maison ou dans des chapelles. Elle s'alimente dans des publications dont la plus lue est *La quarantaine à l'exemple des Ninivites*³⁰. Le chef des « demoiselles » menace deux prêtres ultramontains des foudres révolutionnaires au nom de principes qui nient précisément la Révolution³¹. Le conflit aspire au retour des droits d'usage en vigueur avant la Révolution et à une hiérarchie religieuse qui retrouverait l'onction légitime détruite par la Constitution civile du Clergé³². Dans la nuit du 13 au 14 février, un placard est apposé à la porte de l'église : « Por ordre des demoiselles supérieures parvenons le peuple de la ville de Massat que le premier individe qui alougera Fournie sa maison sera demoulli la pière de desus desous. Nous parvenos les cler de Massat quand les gardes iron dans les afourés dalér sounér ala gounie pour héus. Signée Mademoiselle Laporte »³³. Ce document, menaçant les logeurs du garde Fournier, est orné d'une flèche indiquant une croix de supplice. Il comporte de pieuses recommandations prévenant les clercs de Massat d'aller sonner le glas à l'agonie lorsque les gardes se rendront dans les forêts.

Le 17, entre Guioulat et La Bernède, dans la commune de Massat, 800 demoiselles se réunissent. La compagnie de ligne prend les armes « et reste en bataille sur la place de une heure à cinq heures en attendant l'événement »³⁴. La troupe, au contact des insurgés, reste figée. Les « demoiselles » menacent de revenir à 2 ou 3 000 pour le Carnaval. Les intérêts des petits paysans et des gros éleveurs sont complémentaires. Le sous-préfet de Saint-Girons observe, le 26 : « Les deux tiers de la population de Massat ne peuvent exister qu'au moyen du produit du bétail. Si le propriétaire des pâturages exige des rétributions au-dessus du revenu que le bétail peut donner, que deviendra cette population ? »³⁵ Pour les propriétaires aisés la dépaissance libre et dégagée de toute surveillance est source de bénéfices importants. Les paysans les plus pauvres acceptent du bétail

28 A. D. A. : 2 U 18 (Affaire Benazet).

29 Pierre Loubet meurt en 1847.

30 Dont 100 exemplaires sont imprimés secrètement à Pamiers en 1809 et diffusés intégralement à partir de 1811 dans le canton de Massat. J. Gros, « La Petite Église (1803-1850) d'après des documents inédits », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences Lettres et Arts* XII, 1910, p. 135, 138, 141, 143, 144, 148.

31 R. Nelli, *Dictionnaire des hérésies méridionales et des mouvements hétérodoxes ou indépendants apparus dans le Midi de la France depuis l'établissement du christianisme*, Toulouse, Privat, 1968, p. 118.

32 F. Baby, *La Guerre des Demoiselles*, Montbel, Laroque-D'olmes, 1972, p. 61-62 ; M.-C. Biros, Soulan en Couserans, Mauri, Saint-Girons, 1974, p. 249.

33 A. D. A. : 2 U 18 (Affaire Benazet).

34 A. D. A. : Pe. 45.

35 A. D. A. : Pe. 45.

en gazaïlle, quitte à le faire pâturer sur des terrains prohibés. Les propriétaires influencent les conseils municipaux. Cette solidarité implique l'impunité des délits. Du 21 au 25 mars, des bandes d'individus armés et déguisés, se disant délégués par les « demoiselles » de Massat, quêtent la nuit à Seix, sous la menace, des cochonnailles et du fromage à Estours et Coumecaude, promettant la pleine jouissance des forêts et la dispense d'impôt³⁶. On arrête 12 suspects mais on ne procède qu'à 7 condamnations³⁷.

Les 27, 28 et 29 juillet, Charles X est renversé. Les Trois Glorieuses exaltent l'esprit de révolte. La guerre des Demoiselles atteint son apogée³⁸. Plusieurs châteaux sont pillés ou détruits. Jean-Jacques Saint-Jean de Pointis, maire d'Ustou, propriétaire d'immenses pacages et forêts, maître de forge soutenant l'administration forestière, voit son manoir ravagé : « Il n'aurait pas dû administrer une commune avec laquelle il était en procès ». Sa famille fuit en Espagne.

Le 7 août, Louis-Philippe devient roi des Français et le catholicisme n'est plus religion d'État. Galy-Gasparrou, maire provisoire de Massat affirme que les propriétaires « mirent les habitants dans la position ou de mourir de froid et de faim ou d'enfreindre le règlement »³⁹. Il entreprend de résoudre le problème en faisant acheter par la commune les vacants domaniaux acquis comme biens nationaux par Delpla et Roquemaurel⁴⁰. Il est le seul maire qui tente d'apporter une solution économique aux difficultés. Le 30, le capitaine des « demoiselles » écrit aux administrateurs provisoires du département :

« A Messieurs les conseillers de la préfecture de Foix, les couleurs tricolores unique espoir de nos libertés. Nos belles espérances sont trompées. Si Géraud, Descoins, Souquet sont en place, les demoiselles de Soulan se lèvent à l'exemple de Paris et d'Ustou pour détruire le parti de la congrégation absolutiste et Soulan se délivrera de ses fers dont l'empreinte sera faite par des lettres de sang. Evitez de pareils malheurs. Nous voulons pour maire et adjoint des gens d'une opinion de sagesse libérale. N'ayant pas le temps d'apposer 400 à 500 signatures libérales et demoiselles. Le capitaine des demoiselles. Quoniam la vérité »⁴¹.

Le commandant militaire du département écrit au marquis de Portes, député, le 20 septembre : « tous les maires ont été ou seront des demoiselles »⁴². Le maire de Massat réclame le remplacement du curé de Soulan présenté comme « un vrai instrument de désordres »⁴³. Mgr de Latour-Landorte demeure inflexible,

36 G. Géraud-Parracha, *Histoire du Pays de Couserans*, Nîmes, Lacour-Ollé, 2001, p. 146.

37 A. D. A. : Pe. 45.

38 C. Pailhès, *op. cit.*, 1989, p. 50.

39 A. D. A. : Pe. 45.

40 L. Sérée de Roch, *La noblesse couseranaise durant les trois derniers siècles de la Monarchie*, Mémoire de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1992, p. 87-88.

41 A. D. A. : Pe. 45.

42 A. D. A. : Pe. 45.

43 L. Combes, « L'esprit public en Ariège au lendemain de la révolution de 1830 », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences Lettres et Arts*, XVIII, p. 34.

soucieux de faire rentrer toutes les ouailles dans les rangs et d'imposer pleinement son autorité. L'éradication de la Petite Église est facilitée par le fait que la communauté s'étiole rapidement par manque de prêtres.

L'engagement de l'évêque en faveur de Lamennais

Les idées ultramontaines s'imposent progressivement sous la Monarchie de Juillet. Les catholiques se tournent alors vers le pape ne se sentant plus soutenus par un pouvoir d'essence divine. Suite à la condamnation du soulèvement de la Pologne, Lamennais⁴⁴ s'oppose à Grégoire XVI, considérant que le pape veut davantage défendre les princes que le peuple⁴⁵. Mgr de Latour-Landorte donne refuge à l'abbé Plumerel, inquiet au séminaire de l'Esquille à Toulouse pour ses prises de position en faveur de Lamennais, et lui confie la chaire d'Écriture Sainte au séminaire de Pamiers.

Alors que le 16 mai 1831, le conseil général de l'Ariège « sollicite du gouvernement une loi qui, en modifiant les rigueurs du code forestier dont les dispositions ne sauraient être applicables en général à un pays pauvre comme le nôtre, ramène parmi nous la paix et la tranquillité (...) une loi qui, en réglant les intérêts de tous, laisse aux malheureux les moyens d'exister sans être sans cesse exposés aux rigueurs d'un Code qui les conduit au désespoir » et que le 1^{er} août 1832, le conflit fait sa première victime à Esplas, la « demoiselle » François Baron. Mgr de Latour-Landorte se concentre sur le conflit opposant le pape à Lamennais. Le 15, Grégoire XVI condamne l'*Avenir* par l'encyclique *Mirari vos*.

L'évêque ariégeois correspond avec Lamennais, ainsi qu'en atteste Mgr di Gregorio, archevêque d'Amasie, administrateur de Lyon dans sa lettre écrite de Rome, le 17 :

« Monseigneur, en correspondance à l'intérêt, que vous m'avez montré, Monseigneur, pour le retour de M. de La Mennais à des meilleurs principes, m'ayant communiqué une lettre que vous lui aviez écrite et sa réponse, que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de notre Saint-Père, je crois vous faire une chose agréable de vous remettre le plus tôt possible la Lettre Encyclique, que le Pape vient de publier le jour de la solennité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Les sentiments de respect de soumission au Saint-Siège et de la docilité aux décisions que le Pape avait donnés, que M. l'Abbé de La Mennais vous avait

44 Hugues-Félicité Robert de Lamennais (Saint-Malo 19 juin 1782 – Paris, 26 février 1854) est ordonné prêtre en 1816. Philosophe chrétien, ultramontain, considéré comme le précurseur du catholicisme libéral, du catholicisme social, ainsi que de la démocratie chrétienne. En 1828, il fonde la Congrégation de Saint-Pierre, destinée à former un clergé savant, capable de répondre aux attaques des philosophes, de mieux comprendre son temps et de rétablir l'autorité du pape en France. En 1830, Lamennais fonde, avec Montalembert et Lacordaire le journal l'*Avenir*, plaidant pour la liberté de l'enseignement et la séparation de l'Église et de l'État et réclamant la liberté de conscience, de presse et de religion. Ce sont les idées de Lamennais que la Belgique devenue indépendante adopte en 1830.

45 J.-M. Peigne, *Lamennais, sa vie intime à la Chênaie*, Librairie de Mme Bachelin-Deflorenne, 1864, p. 103 ; G. Bordet, *La Pologne, Lamennais et ses amis*. 1830-1834, Paris, 1985, Édit. du Dialogue, Publié avec la participation du C.N.R.S., p. 130.

protestés, il n'a pas manqué de les renouveler en voix avec deux disciples aux pieds de Sa Sainteté, mais il y a bien lieu à douter qu'il soit pour exécuter ce qu'il a promis, si les décisions ne seraient selon ses désirs. Mais l'exposé, qu'il a présenté de ses doctrines, parle par soi-même, et elles ont déjà mérité la censure de plusieurs Evêques de France. Ne pouvant pas le Pape se taire, ne convenant pas de donner un jugement sur tous les principes et propositions qu'un Individu a débités, et dont il provoque une réponse du Chef de l'Eglise, et voulant éviter toute occasion d'irriter un homme célèbre qui pourrait faire beaucoup de bien, s'il unirait l'humilité à ses talents, le Saint Père dans sa sagesse a jugé à propos de donner une réponse indirecte qui suffit pour lui faire comprendre que ses sentiments sont en opposition avec les Doctrines, que Sa Sainteté recommande à tous les Evêques catholiques, comme celles qui toujours ont été, et seront tenus invariablement par l'Eglise catholique. Vous recevrez, Monseigneur, officiellement, mais avec quelque retard, un exemplaire de cette Encyclique, mais j'ai tâché de vous faire parvenir auparavant la ci-jointe que je prie d'agréer avec les sentiments de mon respect, et de la plus haute considération »⁴⁶.

La lettre de Mgr de Latour-Landorte expédiée à Grégoire XVI est rédigée de la manière suivante :

« Pamiers, le 14 septembre 1832, Evêché de Pamiers, Au bienheureux et Très Saint-Père en Jésus-Christ Grégoire Seize Souverain Pontife. Louis Charles François de Latour Landorte, Evêque de Pamiers. Très Saint Père, J'ai reçu avec respectueuse et filiale reconnaissance l'Encyclique que Votre Sainteté a daigné adresser aux patriarches, aux Primats, aux Archevêques et aux Evêques du monde Catholique en date du 15 Août 1832. Pleinement soumis à tous les décrets, à toutes les Bulles, à tous les actes des Successeurs de Saint Pierre, l'Evêque de Pamiers adhère à tout ce qui est contenu dans l'Encyclique de votre Sainteté ; il désapprouve tout ce qu'elle désapprouve selon le sens propre et naturel des expressions qu'elle renferme, et selon la pensée du Vicaire de Jésus-Christ. Que Votre Sainteté, pendant un règne long et prospère, puisse contempler le triomphe de la vérité sur l'erreur, et sécher toutes les larmes que les Ennemis du Christ font verser à l'Eglise sa fidèle Epouse, tel est le vœu le plus ardent que forme, Très Saint Père, un Evêque qui donnerait mille vies pour la cause de Dieu et pour celle de l'Eglise son plus bel ouvrage. Je m'empresse, Très Saint Père, de transmettre à Votre Sainteté la déclaration que MM. Les rédacteurs de *l'Avenir* et les membres du Conseil de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, se proposent de publier, dès qu'ils seront réunis à Paris. Je n'attendais pas moins, Très Saint Père, de la filiale obéissance et de la soumission entière de l'abbé de La Mennais et de ses amis à la Chaire éternelle : cette déclaration sera un monument impérissable de leur dévouement complet à la Suprême autorité du Vicaire de Jésus-Christ. J'ose espérer que ceux qui ont poursuivi en France avec amertume peut-être ces généreux défenseurs des droits du Saint-Siège, auront

46 M.-J. Le Guillou & L. Le Guillou, *La condamnation de Lamennais*, Paris, Beauchesne, 1982, p. 266.

quelque regret d'avoir pu élever des doutes sur la soumission catholique de ses enfants les plus dévoués. (Suit la déclaration des rédacteurs de *l'Avenir*). Daignez, Très Saint-Père, accueillir avec une indulgente bonté l'épanchement de mon cœur, et me donner ainsi qu'au Troupeau, dont Votre Sainteté m'a confié la conduite, Votre bénédiction Paternelle, qui sera pour les Brebis et pour le pasteur le gage précieux des bénédictions éternelles du prince des Pasteurs, du Pontife immortel du bien de l'Eternité Très Saint-Père de votre Sainteté le plus humble et le plus obéissant fils et serviteur LCV Evêque de Pamiers »⁴⁷.

Louis-Charles-François de Latour-Landorte meurt à Pamiers le 11 janvier 1835. Sa mort coïncide avec la disparition progressive du gallicanisme et avec la victoire de l'ultramontanisme dans le diocèse de l'Ariège.

La disparition progressive du gallicanisme et la victoire de l'ultramontanisme

L'opposition entre ultramontains et gallicans s'estompe au niveau national avec la prépondérance grandissante des premiers. L'abbé Dupanloup confie : « Le gallicanisme se meurt infailliblement, il n'y pas huit évêques gallicans modérés en France »⁴⁸. La disparition progressive du gallicanisme et la victoire de l'ultramontanisme peuvent également être observées dans l'Ariège et le Haut-Couserans.

La disparition progressive du gallicanisme

Le 15 mars 1835, Marie-Gervais-Joseph Ortric est nommé évêque de l'Ariège. Il est sacré, le 27 septembre, à Toulouse⁴⁹.



Ortric, collection Archives Diocésaines

47 M.-J. Le Guillou & L. Le Guillou, *op. cit.*, 1982, p. 267-268.

48 J. Le Goff & R. Rémond (dir.), *Histoire de la France religieuse, du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine* (tome 3), Paris, Seuil, 1991, p. 559 ; J.-O. Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905). Origine, formation, nomination*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1996, p. 589 ; J.-O. Boudon, *Religion et Politique en France depuis 1789*, Paris, Armand Colin 2007, p. 254.

49 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 434.

L'ultime sursaut du gallicanisme parlementaire s'exprime avec la parution de *Manuel du droit public ecclésiastique français*⁵⁰. Le 12 novembre 1845, Mgr Ortric meurt⁵¹. Le 8 février 1846, Guy-Louis-Jean-Marie Alouvy devient évêque de l'Ariège. Il est sacré le 31 mai à Paris⁵².



Alouvy, collection Archives Diocésaines

La population de l'Ariège atteint 270 535 habitants en 1846 (chiffre inégalé depuis). De nombreux paysans descendent dans la plaine. Les marbreries du Haut-Couserans bénéficient d'une main-d'œuvre bon marché (le marbre d'Estours est exporté en Belgique, en Italie et au Japon. Il permet la réalisation de nombreux autels et le pavage d'églises)⁵³.

La disparition progressive du gallicanisme s'explique dans le Couserans par l'échec du catholicisme démocratique et social local, la misère économique et sociale et par la démission forcée de Mgr Alouvy.

L'échec du catholicisme démocratique et social dans le Couserans

Le 27 décembre 1847, Frédéric Arnaud⁵⁴ entre en relations, à Saint-Girons, avec la « Société des Ouvriers » et fonde une conférence de Saint-Vincent-de-

50 A. Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique français*, Paris, Videcoq, 1845, p. 572.

51 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 434.

52 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 166.

53 L. Sérée de Roch, « Sur l'exploitation des carrières de marbres à Seix (Ariège) », *Revue du Cercle Généalogique du Languedoc*, janv.-fév.-mars 2007, n° 114, et *Ariège Moun País*, juin 2008, n° 65.

54 Frédéric Arnaud dit de L'Ariège (Saint-Girons 8 avril 1819 - Versailles 30 mai 1878) est issu d'une famille de la petite bourgeoisie. Après des études au collège de sa ville natale, il fait son droit à Toulouse puis part pour Paris. Il s'inscrit au barreau et se fait une réputation sous Louis-Philippe, dans le parti démocratique, par l'ardeur de ses sentiments catholiques qu'il croit conciliables avec ses opinions républicaines. En avril 1846, il assiste à un banquet fouriériste, puis quelques jours plus tard publie dans *La Démocratie pacifique* (n°119, 30 avril 1846) un article intitulé « Mouvement social », appel lancé aux catholiques pour qu'ils s'associent aux réformateurs sociaux. Catholique fervent, il éprouve de vives sympathies pour les fouriéristes mais leur reproche de ne pas avoir de doctrine religieuse et morale. A la même époque, il subit également l'influence de Buchez et de *L'Atelier* qui, à ses yeux, possèdent la dose de morale et de religion qui manque aux disciples de Fourier. H. Duclos, *Histoire des Ariégeois*, 7 vol., Toulouse, Soubiron, 1881-1887, t. IV, p. 595-639, 660-709, 996-1013 ; J. Signoret, *Arnaud de l'Ariège (1819-1878)*, Toulouse, Soubiron, 1961, p. 96.

Paul. Ses contacts avec les artisans lui donnent une claire compréhension des souffrances du peuple. Il soutient que « l'esprit social du christianisme est de rétablir l'égalité entre les hommes en détruisant peu à peu toutes les inégalités sociales »⁵⁵.

La chute de la monarchie de juillet s'accompagne d'émeutes spontanées, désordonnées. Le nouveau régime restreint le droit de pacage et prohibe l'entrée des bestiaux dans les cantons forestiers. L'application du Code forestier est insupportable :

« La cause première de la prospérité de l'agriculteur (autrefois) tenait à ce que les bestiaux pouvaient entrer librement dans les forêts qui étaient coupées en jardinant. Par ce moyen, on les faisait parquer la nuit dans les champs et le jour, ils allaient pacager dans les bois. Privés aujourd'hui de cette faculté et étant obligés de jeter les bestiaux sur la haute montagne, il en résulte qu'on ne peut entretenir qu'un plus petit nombre de bétail, que les terres cultivées dans la montagne ne peuvent plus être fumées suffisamment et qu'ainsi les terres en général produisent moitié moins qu'elles ne produisaient avant. D'où il s'en suit par conséquent deux pertes pour les propriétaires : la première de ne pas récolter autant de grains et la deuxième d'être privés du bénéfice des bestiaux »⁵⁶.

Le 16 mars, Garnier-Pagès, ministre des Finances, instaure une augmentation exorbitante de 45 % des contributions directes (patentes, impositions foncières et immobilières)⁵⁷. Il en résulte une agitation antifiscale marquée par des attaques contre les bureaux d'octroi et les contributions indirectes. Le rétablissement du scrutin masculin universel se déroule au chef-lieu de canton. La présence de villages entiers provoque des incidents entre communes rivales. Le 23 avril, plus d'un millier d'électeurs de Seix se rendent à Oust, tambours et drapeaux en tête du cortège. Le vote s'éternisant, la colère monte. Le président du bureau est roué de coups et l'urne est enlevée. Les manifestants défilent dans les rues, lancent des pierres sur la maison du maire et sur les vitraux de l'église et rentrent à Seix triomphants⁵⁸.

Arnaud figure à la fois sur la liste du comité électoral républicain et populaire et sur une liste modérée soutenue par le Clergé. Dans sa profession de foi, il se prononce nettement contre le communisme, pour la République, pour la liberté de l'Église et de l'enseignement. S'il n'entend pas réserver à l'Église un statut

55 J.-B. Duroselle, « Les Catholiques et le Problème ouvrier en 1848 », *Actes du Congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848*, Paris, 1948, p. 267-275 ; G. Bourgin, « Un homme de 1848 : Arnaud de l'Ariège », *Revue des Révolutions contemporaines*, Tome XLII, n° 185, février 1950, p. 6.

56 L. Claëys, *Deux siècles de vie politique dans le département de l'Ariège 1789-1989*, Pamiers, Soula, 1994, p. 54.

57 L. Sérée de Roch, « La guerre et l'entrée dans la modernité du système fiscal français », C.H.E.F.F, Ministère des Finances, *Études & Documents XI* 1999 ; L. Sérée de Roch, *La modernisation de la fiscalité en France (1914-1926), l'exemple du Midi toulousain*, 1999 Thèse de Doctorat ; L. Sérée de Roch, « Les relations entre la fiscalité nationale et la fiscalité locale dans l'entre-deux-guerres », Presses Universitaires d'Orléans, 2003 ; L. Sérée de Roch, « La contribution sur les bénéfices de guerre et son application dans le département de l'Ariège », *Archives Ariégeoises*, n° 2, 2010.

58 G. Geraud-Parracha, *op. cit.*, 2001, p. 134.

privilegié au sein de l'État, il n'est pas pour autant partisan d'une laïcité qui ignorerait tous les cultes : « Je veux les cultes libres et indépendants. Plus de servitudes pour l'église, qu'elles se déguisent sous le voile menteur des libertés gallicanes, ou qu'elles se posent sur le séduisant prétexte des droits de la nation. Je veux qu'un traitement, distribué par l'État comme une dette nationale, aux ministres de tous les cultes, soit pour eux une garantie de plus d'indépendance et de dignité ». Il demande la révision de la législation forestière, l'abolition de l'impôt sur le sel et une répartition nouvelle de la fiscalité et termine par ces mots : « Après m'être religieusement interrogé devant Dieu, j'ose aspirer à l'insigne honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, sûr d'apporter à l'œuvre commune, l'esprit de justice qui convient au législateur, le sentiment de fraternité qui fait le républicain ». Il est élu député à l'Assemblée constituante. En septembre, l'abbé Maret l'introduit au conseil de rédaction de *L'Ère nouvelle*, organe de ralliement de tous les catholiques sociaux et démocrates.

Pour Arnaud, seul le christianisme assure la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple et s'identifie avec la démocratie. Les principes de 1789 sont, pour lui, une émanation directe du catholicisme. Ses théories économiques et sociales se bornent à des principes généraux. Il affirme que si les peuples protestants sont plus prospères que les catholiques cela ne durera pas car leur industrie s'est développée en réduisant les salaires des ouvriers et pense que les catholiques doivent préconiser l'accroissement des salaires. À la différence de tous les députés catholiques, il défend à la Tribune le droit au travail en invoquant l'autorité de Robespierre. Le véritable combat se déroule entre le privilège, vestige d'Ancien Régime, et le principe chrétien de justice. Arnaud est le porte-drapeau du catholicisme social⁵⁹. Le 1^{er} décembre, le conseil général de l'Ariège réitère ses demandes de dérogation à la loi commune, particulièrement « déclare qu'il a l'intime et inébranlable conviction que le régime établi par le code forestier, le mode d'administration en vigueur et surtout le système actuel de pénalités sont inapplicables aux forêts des montagnes du département ; qu'ils compromettent au plus haut point la tranquillité publique, l'avenir et la moralité des habitants de l'Ariège en amenant des réactions terribles. Du reste, une réforme du code est alors envisagée. Le Conseil Général s'empresse de donner son avis sur l'orientation des travaux envisagés : "Que toutes les propositions soumises à la Commission chargée de la Réforme (...) soient résolues dans le sens le plus libéral : qu'elles ne soient pas discutées au point de vue exclusif des forêts du Nord ou des pays de plaine, pour lesquels a été fait le code forestier". En fait, les conseillers proposent une remise en cause totale du texte existant à défaut d'oser demander son abrogation pure et simple accompagnée de la disparition de l'administration chargée de l'appliquer... ».

Les Couserannais, las des promesses non tenues, votent pour Louis-Napoléon à une écrasante majorité (84,8 % des voix). Le sous-préfet de Saint-Girons écrit :

59 J.-B. Duroselle, *Les débuts du Catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, 1951, p. 788.

« Lorsque la révolution de 1848 éclata, l'amnistie pour tous les délits commis auparavant fut promise par tous les commissaires du gouvernement provisoire : des affiches furent placardées à ce sujet dans toutes les communes, ce fut une allégresse générale. Hélas ! elle ne fut pas de longue durée : bientôt les anciens procès-verbaux furent poursuivis en justice comme les nouveaux et les délinquants jetés en prison. Il fut dit à ces paysans par ceux en qui ils avaient confiance, que les hommes qui leur avaient fait de telles promesses les avaient abusés, sachant bien qu'ils ne pouvaient les tenir parce qu'en France, une amnistie ne peut être le fait d'un homme, quelque puissant qu'il soit, mais doit être un acte législatif. C'était leur parler un langage inintelligible que de vouloir leur faire croire que des commissaires qui révoquaient chaque jour des maires et des fonctionnaires publics et remplaçaient les conseils électifs par des commissaires à leur choix ne pouvaient pas accomplir un acte de clémence hautement proclamé. Cet abandon les dégouta de la République et quand vient le 10 décembre 1848, ils déposèrent tous dans l'urne du scrutin le nom de Napoléon, qu'ils voulaient non pas comme un Président temporaire, leur intelligence politique ne comprend point les nuances des diverses formes gouvernementales, mais comme un modèle du viril empereur glorieux, puissant comme lui et pouvant sans entrave leur accorder l'amnistie et la révision du code forestier »⁶⁰.

Lors des élections législatives du 13 mai 1849, Arnaud est réélu ainsi que le docteur Auguste Bordes-Pagès. Le 1^{er} juin, Louis-Napoléon envoie un corps expéditionnaire dans les États de l'Église pour soutenir le pape contre les républicains romains. Le 3 juillet, les Français occupent Rome, rétablissant Pie IX. Arnaud s'oppose à la politique du Gouvernement. Soucieux de « détacher autant que possible le clergé des intérêts de la terre, afin qu'il ne s'occupe que des intérêts du ciel », il souhaite appliquer le principe du Redite défini par le Christ lui-même⁶¹. Mgr Alouvy nomme Charles-Frédéric Chatenay⁶², vicaire général. Les rancunes de l'archevêque de Paris le suivent jusque dans l'Ariège où il est mal accueilli par le clergé du fait de sa trop grande influence sur l'évêque. Le coup d'État de 1851 porte atteinte au catholicisme démocratique et social dont il entraîne la disparition momentanée. L'Église, le clergé et l'immense majorité des fidèles apportent leur soutien à Louis-Napoléon Bonaparte, perçu favorablement

60 A.D.A. : 5 M 2.

61 P. Pichot-Bravard, *Le Pape ou l'Empereur. Les catholiques et Napoléon III*, Perpignan, Tempora, 2008, p. 152-154.

62 Charles-Frédéric Chatenay (Bourg-de-Péage 18 août 1798- Paris 3 mai 1857). Ayant terminé ses études classiques, il prête son concours au P. Casimir, capucin, qui vient de fonder à Romans une école cléricale, après quoi il est successivement maître d'études au lycée de Grenoble, professeur à Vienne, et professeur de rhétorique chez les oratoriens de Juilly, puis au petit séminaire de Meaux, qu'il quitte en 1829, pour Paris. Il écrit dans *l'Ami de la Religion*, dont il devient le principal rédacteur pendant 18 ans. Ordonné prêtre à Amiens, le 22 décembre 1832, il se met à la disposition de l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, qui le charge des catéchismes de Saint-Germain-des-Prés. Il critique la nomination de Mgr Affre, nouvel archevêque de Paris, qui lui en garde rancune. Il collabore à plusieurs journaux ou revues, notamment à *l'Union ecclésiastique* et à *l'Écho français*, ayant même été, de 1843 à 1845, rédacteur en chef de la *Revue catholique*, ce qui fait de lui une personnalité importante dans le monde religieux et donne, par suite, une grande portée à ses dissentiments avec l'archevêque de Paris et l'Univers. J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique de la Drôme*, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1900, p. 179-180.

pour avoir restauré le pouvoir temporel du pape. Le césarisme est considéré comme le meilleur rempart contre la révolution socialiste. Arnaud participe à la résistance⁶³. Il écrit à Mgr Sibour pour solliciter son intervention au nom du christianisme. La lettre est portée par madame Arnaud dans les langes de leur fille âgée de 6 mois. Elle est reçue par les abbés Maret et Deguerry. Le premier veut agir, le second s'y refuse. Mgr Sibour soutient qu'il est trop tard. Le 18 décembre, Arnaud quitte Paris pour la Belgique et publie différents ouvrages sur l'Italie et sur la papauté.

La misère économique et sociale et la démission forcée de Mgr Alouvy

En 1852, Mgr Alouvy dispense Chatenay de résidence. Les conférences prêchées de concert avec le célèbre P. Ventura, dont les tendances libérales sont connues, achèvent d'indisposer les esprits, particulièrement ceux des prêtres ariégeois opposés à leur évêque. Une enquête est réalisée sur sa vie qui durera deux ans.

La dépopulation du Haut-Couserans s'accélère avec la maladie de la pomme de terre, la crise céréalière, et la crise des forges. En 1853, la disette est particulièrement aiguë. La carte de la misère concorde avec celle des délits passibles du tribunal correctionnel. La guerre des Demoiselles n'apporte aucune solution économique et sociale. Les familles recourent au colportage pour survivre⁶⁴. Les colporteurs partent à pied ou en charrette pendant la période hivernale portant le « cayché », caisse portée sur le ventre avec des sangles aux épaules et un couvercle, ou parfois la « marmotte » comportant deux caisses s'emboîtant l'une dans l'autre. Ils rangent à l'intérieur les marchandises achetées chez un marchand en gros (Maison Joseph Dougnac à Seix, Souquet à Soueix, Denis Farge à Saint-Girons) : bijouterie, mercerie et objets de piété (chapelets, médailles pieuses, pierres bénites...). Ne disposant pas d'un tissu industriel aussi développé que le bassin de l'Ariège⁶⁵, les Couserannais sont contraints au départ. On trouve facilement un remplaçant pour le service militaire moyennant 1 500 ou 2 000 F. En 1854, les soldats ramènent de Crimée une terrible maladie : L'épidémie de choléra frappe le Haut-Couserans de septembre à novembre⁶⁶. Joseph Piétri, préfet de l'Ariège, écrit le 29 septembre : « Le spectacle d'une population rurale en proie aux appréhensions d'une épidémie qui la décime est navrant. Nous nous sommes efforcés de relever le moral de ces braves gens et de secourir, dans de

63 J.-B. Duroselle, « Arnaud de l'Ariège et la Démocratie chrétienne (1848-1851) », Communication auprès de la *Société d'Histoire moderne*.

64 M.-N. Artaud, « Origines et développement du colportage en Haut-Couserans au XIX^e siècle », *La Mémoire du Garbet*, Bull. n°18, 2/2000, p. 17-29 ; R. Duran, *Les colporteurs du nouveau monde Jeanne et Jean Rivière, mes arrière-grands-parents*, Lavelanet, Imp. Du Noisetier, 2016, p. 201.

65 M. Chevalier, *op. cit.*, 1984, p. 685.

66 P. Mercier, « L'épidémie de choléra de septembre-octobre 1854 dans l'ancien Lordadais, *Bulletin de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1987, p. 11-34 ; J.-Y Bousigüe, « L'épidémie, objet de l'histoire : le choléra dans le canton des Cabannes (1854) » *Annales du Midi*, t. 97, 1985, p. 411-426 ; G. Geraud-Parracha, *op. cit.*, 2001, p. 137.

trop faibles proportions hélas ! les plus malheureux »⁶⁷. Le record de France en matière de mortalité revient au Couserans qui déplore 4 004 morts (5,1 % de la population)⁶⁸, dont 802 enfants et 1 527 femmes. Parmi les communes les plus atteintes, Montjoie perd 17 % de sa population⁶⁹.

Les résultats de l'enquête réalisée sur Chestenay connus, Mgr Alouvy prend la défense de son ami, au point que la Cour de Rome demande la démission de l'évêque. Au début de l'année 1856, Mgr Sibour, archevêque de Paris, intervient en faveur de Mgr Alouvy menacé de destitution par le Gouvernement : « On ne juge plus les évêques, on ne les dépose plus, on les destitue. On réalise le mot du Nonce Fornari : "Les évêques ne sont que des chefs de division d'un ministère, révocables *ad nutum*" »⁷⁰.

Le 25 janvier, Mgr Sibour rend visite au ministre des Cultes :

« Nous ne lui dissimulons pas l'impression fâcheuse qu'a faite la menace de cette destitution sous forme de jugement. Le ministre nous raconte tous ses griefs, ou plutôt les griefs du Saint-Siège. Il nous dit tout particulièrement l'entretien qu'il a eu avec l'évêque de Pamiers. Le Pape nommera un administrateur apostolique, s'il ne donne pas sa démission. S'il la donne, on lui assure une retraite de 10 000 F, mais on ne veut pas lui donner entrée au Chapitre (épiscopal) de Saint-Denis. S'il la refuse, il ne recevra aucun secours du Gouvernement. Nous exprimons au ministre toute notre affliction. Nous lui promettons cependant que, pour sauver le principe de l'inamovibilité des évêques et pour empêcher que la divine constitution de l'Eglise ne reçoive une si grave atteinte, nous presserons l'évêque de Pamiers, si nous le voyons, de donner sa démission »⁷¹. Le 26, l'évêque de Pamiers se rend chez Mgr Sibour qui lui fait part de ses impressions : « Nous lui faisons comprendre que la lutte n'est pas possible : il a tout contre lui, à la fois le Saint-Siège et le Gouvernement ; son diocèse n'est pas pour lui, et il n'y a plus de presse pour éclairer l'opinion. Il peut, en donnant sa démission, y mettre tant de grandeur que toutes les préventions tombent et toutes les sympathies lui reviennent. Il montrera ainsi que les évêques français ont plus de déférence pour les désirs du Saint-Siège que les évêques ultramontains »⁷².

L'évêque de Pamiers accepte, si l'on consent, pour sauvegarder son propre honneur, à lui donner le titre de chanoine de Saint-Denis, que le Gouvernement

67 S. Henry, « L'épidémie de choléra, dans la commune de Montjoie, en 1854 », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres & Arts, et de la Société des Études du Couserans*, Saint-Girons, Mauri, 1983, p. 116 ; R. Garrisson, « Une page tragique de l'histoire de Saint-Girons, l'épidémie de choléra de 1854 », *Bulletin de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, Saint-Girons, Mauri, 1973, p. 182-183.

68 S. Henry, *op. cit.*, 1983, p. 95.

69 L'épidémie de choléra contamine 10 % de la population du département et en fauche 4 %, faisant 11 375 morts (4 524 hommes, 4 503 femmes et 2 348 enfants), soit le 1/10 des victimes recensées sur l'ensemble du territoire français. Ce triste record fait de l'Ariège le département le plus touché. M. Boussieux, *Histoire de l'Ariège*, Nîmes, Lacour-Ollé, 1999, p. 365.

70 Arch. Diocésaines, Paris : 1 D VI 2.

71 J. Manceau, *Monseigneur Marie-Dominique-Auguste Sibour, Archevêque de Paris (1848-1857)*, Paris, Beauchesne, 1987, p. 79.

72 J. Manceau, *op. cit.*, 1987, p. 79.

lui refuse. Il demande à Mgr Sibour d'intervenir auprès du Nonce en ce sens. Mgr Guilbert commente :

« On dit que deux évêques, celui de Luçon et celui de Pamiers, vont être éloignés de leur siège. Je le déplore. Déjà l'évêque de Fréjus a dû céder devant ce qu'on a très bien nommé, dans nos contrées, une émeute sacerdotale. En voilà deux autres renvoyés : l'un, dit-on, pour des raisons politiques, l'autre pour mauvaise administration. Je ne sais où nous irons, si l'on habitue ainsi l'opinion à voir destituer les évêques comme des vicaires et des desservants, en temps ordinaire et au milieu de la paix de l'Eglise. Nous commençons à recueillir les beaux fruits de l'esprit laïc et presbytérien qui s'attache depuis quelques années, avec un déplorable succès, à abaisser et à dégrader l'épiscopat. J'en suis effrayé pour l'avenir... »⁷³.

Le 11 mars, Jacques-Antoine-Claude-Marie Boudinet, évêque titulaire de Cybistra, devient administrateur du diocèse de l'Ariège⁷⁴. Le 1^{er} avril, Mgr Alouvy démissionne⁷⁵. L'abbé Chatenay suit l'évêque dans sa retraite⁷⁶. La démission forcée de Mgr Alouvy caractérise pour le diocèse de l'Ariège la reconnaissance de la primauté de juridiction du pape, manifeste et évidente, de même que la disparition des principes de l'Eglise gallicane.

La victoire de l'ultramontanisme

Le courant ultramontain bénéficie non seulement du rétablissement de l'équilibre économique du Haut-Couserans, mais aussi de la victoire de Mgr Rougerie sur les manœuvres anticléricales des républicains, dans l'application de la liturgie romaine jusqu'au Ralliement.

Le rétablissement de l'équilibre économique du Haut-Couserans

Le 7 avril 1856, Jean-François Auguste Galtier est nommé évêque de l'Ariège. Il est sacré à Toulouse le 10 août⁷⁷.



Galtier, collection Archives Diocésaines

73 J. Manceau, *op. cit.*, 1987, p. 79-80.

74 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 206.

75 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 166.

76 J. Manceau, *op. cit.*, 1987, p. 180.

77 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 310.

Le 29 juin 1858, l'évêque meurt à Pamiers. Le 28 juillet, Jacques Antoine Auguste Belaval lui succède. Il est sacré le 30 novembre à Toulouse⁷⁸.



Belaval, collection Archives Diocésaines

La diminution de la population du Haut-Couserans permet un rétablissement de l'équilibre économique. Les cultures se regroupent autour des villages. Les montagnards restant au pays, achètent ou louent les terres des victimes de l'épidémie de choléra ou de ceux qui gagnent des contrées moins rudes, abandonnant les terres les plus ingrates. Les grands domaines, moins rentables en raison du renchérissement de la main-d'œuvre plus rare, sont démembrés. Il y a moins de pastoralisme et de transhumance. L'élevage ovin se réduit car on ne peut le maintenir toute l'année en bergerie. On le remplace par l'élevage bovin que l'on garde à proximité de l'habitation pour produire du lait. Le ramassage quotidien du lait s'avère plus facile et plus lucratif que la fabrication du fromage et du beurre en altitude⁷⁹. Les maîtres de forge, ruinés par la crise de la métallurgie, vendent les domaines sylvo-pastoraux rachetés non sans mal par les communes⁸⁰.

Les rapports entre l'Église et l'État se détériorent avec l'entrée en guerre de la France en Italie. Les catholiques redoutent que l'unité du pays se réalise au détriment du pouvoir temporel du pape. Si les victoires militaires sont célébrées dans toutes les églises, la presse catholique prend ses distances avec la politique

78 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 187.

79 J. Sérée de Roch, *La production et l'industrie laitière dans le Saint-Gironnais*, Thèse de l'École vétérinaire, Toulouse, 1943, p. 61.

80 Les habitants d'Ustou acquièrent les droits de la famille de Saint-Jean-de-Pointis sur les forêts, moyennant 100 000 F. La commune payant encore l'amende pour la destruction du château en 1830 verse des annuités de 10 500 F entre 1859 et 1867. La famille de Pointis quitte la commune.

de l'empereur⁸¹. Arnaud écrit divers ouvrages (*L'Indépendance du pape et les droits des peuples, la Papauté temporelle et la Nationalité italienne*). Il poursuit la réconciliation du catholicisme et de la démocratie pendant que la guerre des Demoiselles fait sa seconde victime, le garde forestier Ponsolle, le 13 mai 1867, à Massat. Arnaud publie, en 1869, *La Révolution et l'Église* où il préconise la séparation absolue de l'Église et de l'État⁸². Il se déclare contre l'infailibilité du pape et contre le pouvoir temporel. En choisissant de se consacrer exclusivement à son œuvre spirituelle, l'Église ne peut que renforcer sa position :

« Quand se trouvera-t-il un pape, tout pénétré de la foi vivante des temps apostoliques qui, par un acte d'autorité réparatrice, rompra avec ces traditions si contraires à l'esprit de l'Évangile, dégagera le pontife du monarque, délivrera Rome de la garde des armes temporelles, rendra à l'Italie sa capitale et au monde chrétien le centre vénéré de son unité religieuse ? De quelles bénédictions ne serait-il pas l'objet lorsque revenu simplement et saintement le chef de l'Église, il ne ferait plus entendre que des paroles de paix et de liberté ? ».

Il souhaite réduire le Saint-Siège au Vatican estimant qu'il y aurait de la grandeur morale dans ce dénuement matériel. Il rêve d'une Église renouant avec « l'esprit de l'Évangile », qui romprait définitivement avec cette tentation théocratique « destinée à mettre le monde entier dans la main du prêtre ».

Arnaud est battu aux élections législatives du 24 mai. Busson-Billault recueille 81 % des suffrages dans la circonscription du Couserans⁸³. L'Ariège est bonapartiste et l'échec des républicains est sévère. La petite propriété s'enrichit. La raison essentielle réside dans le fait que les petits et moyens propriétaires pratiquent une polyculture diversifiée ; la chute des cours du blé ne l'affecte que très peu. Au contraire, elle en tire profit puisque le prix d'achat des céréales destinées à la consommation, acheminées de très loin grâce aux trains et aux navires, ne cesse de diminuer. En outre, la réduction de la fécondité diminue les frais de nourriture et d'entretien des familles. L'élevage bovin et ovin fournit de la viande de boucherie et des produits complémentaires : lait, beurre, fromage. L'élevage des volailles se développe : les poules fournissent de la viande et des œufs, les oies gavées au maïs permettent d'obtenir des foies gras qui se vendent bien sur les marchés. Les paysans reconnaissent la prospérité rendue aux campagnes : « Nos terres valent plus que ce qu'elles ne valaient, tout se vend mieux et cher, jamais nos bestiaux n'ont tant rapporté »⁸⁴. Le 8 mai, les électeurs se prononcent sur le renforcement du régime impérial. Le taux de participation est de 80 %. Le oui totalise 89,7 % des suffrages. L'adhésion de l'arrondissement de Saint-Girons est massive et celle du canton d'Oust totale : 99 %. Le Haut-Couserans manifeste son attachement à

81 J. Sagnes, *Napoléon III. Le parcours d'un saint-simonien*, Sète, Singulière, 2008, p. 260.

82 F. Arnaud, *La Révolution et l'Église*, Bruxelles, Lacroix, 1869, p. 350.

83 L. Claeys, *op. cit.*, 1994, p. 83.

84 P. Pichot-Bravard, *op. cit.*, 2008, p. 152-154.

la dynastie napoléonienne⁸⁵. Les curés prêchent en faveur du plébiscite. En 1870, le concile Vatican I consacre la primauté absolue du pape (celui-ci a autorité sur tous les autres évêques, les décisions d'un concile ne lui sont pas supérieures) et affirme l'infailibilité pontificale quand le pape, en matière de foi ou de morale, prononce en vertu de sa charge, solennellement et *ex cathedra*, qu'une doctrine doit être tenue par toute l'Église. Cette décision sonne le glas du gallicanisme.

Aux élections à l'Assemblée nationale du 8 février 1871, Arnaud est candidat des républicains modérés et de certains conservateurs, à la fois dans l'Ariège, où il est battu et dans la Seine, où il est élu. Il s'abstient dans le vote sur les prières publiques, en disant « qu'il avait trop le respect de Dieu pour abaisser son nom dans des querelles de partis ». L'installation du nouveau régime impose définitivement l'ultramontanisme parmi les catholiques. En 1872, le conflit des « demoiselles » s'éteint complètement⁸⁶. Lors des élections législatives de 1876, l'arrondissement de Saint-Girons choisit un bonapartiste, le baron de Verbigier de Saint-Paul, issu d'une famille de gentilshommes verriers, entré dans la carrière préfectorale, chef du personnel au ministère de l'Intérieur. Il l'emporte avec 58 % des suffrages et l'appui de l'administration forestière : « M. le baron de Saint Paul est élu. Les agents de l'administration forestière ont fait bravement leur devoir. M. Cauferri [conservateur des Eaux et Forêts] doit être satisfait. Une enquête est ouverte sur tous les actes d'intimidation, de pression et de corruption »⁸⁷. Arnaud est élu sénateur républicain de l'Ariège par 208 voix sur 386 votants.

La victoire de Mgr Rougerie sur les manœuvres anticléricales des républicains

Pour Gambetta l'ultramontanisme pose davantage de problèmes à la République que les dogmes religieux. Clément Anglade déclare au lendemain des élections d'octobre 1877 : « L'Ariège républicaine est à jamais fondée »⁸⁸. Le 29 décembre 1879, l'Ariégeois protestant Louis-Charles de Saulces de Freycinet accède à la présidence du Conseil des ministres. Il constitue alors une équipe très étendue politiquement, tous les partis républicains étant représentés⁸⁹. Les lois d'inspiration anticléricale montrent aux catholiques que le clergé n'a plus rien à attendre de favorable. Le 19 décembre 1880, le gouvernement Freycinet tombe sur l'affaire des congrégations religieuses. Mgr Belaval est entouré de grands vicaires qui sont des hommes de valeur, dont « un homme peu banal, qui avait, dans la démarche comme dans la parole, la rondeur et presque la raideur militaire, dans l'âme l'élévation des vieux chevaliers. L'abbé de Séré arrivait de l'armée où il avait servi vingt-six ans, dix-sept ans à la mer, dont neuf ans de campagnes de

85 L. Sérée de Roch, « L'arrestation à Seix du Chef de la Maison Impériale de France en 1942 », *Archives Ariégeoises*, 2015, n° 07.

86 C. Pailhès, *op. cit.*, 1989, p. 50.

87 S. Henri, « Les élections législatives et les élus en Couserans de 1871 à 1914 », *Société archéologique et historique du Gers*, 1er trim. 1992, p. 217.

88 L. Claeys, *op. cit.*, 1994, p. 45.

89 B. Labrousse, *op. cit.*, 2004, p. 234-236.

guerre. Il était officier de la Légion d'Honneur et décoré des médailles d'Italie, de Chine, du Mexique. [...] M de Séré personnifiait le côté chevaleresque du tempérament ariégeois »⁹⁰. Le 3 février 1881, l'évêque meurt à Pamiers⁹¹. Mgr de Séré, vicaire général est présenté à Bardoux, ministre des Cultes, comme pouvant être élevé à la dignité d'évêque⁹². Le préfet Jean-Antoine Girard demande à Yvernes, sous-préfet de Saint-Girons, des renseignements. Le sous-préfet lui reproche, outre son caractère et ses convictions politiques, son appartenance à l'ultramontanisme : « Monseigneur de Séré a été jusqu'ici très ultramontain en politique, il est légitimiste, il est allié à la famille Vidal, ancien député de Foix et à la famille Pauly de Pamiers, qui l'une et l'autre sont connues pour leur esprit réactionnaire ; il est l'ami intime de Monsieur le vicomte de Saintenac, ancien député légitimiste à l'Assemblée Nationale ». Il est écarté du fait des informations envoyées à l'administration des cultes⁹³. Le ministre adresse une circulaire aux évêques pour leur demander de lui désigner ceux de leurs prêtres qu'ils jugent dignes et capables d'être promus à l'épiscopat. Mgr Alfred Duquesnay propose l'archiprêtre de Rochechouart. Le 17, le Président de la République nomme Pierre-Eugène Rougerie au siège épiscopal de Pamiers⁹⁴. Il est sacré, le 29 juin, dans la cathédrale de Limoges par Mgr Duquesnay, assisté de Mgr Alexandre Sebaux et d'Henri Denêchau⁹⁵.



Rougerie, collection Archives Diocésaines

90 P. Gerald, *Vie de Mgr Rougerie évêque de Pamiers, 1832-1907*, Paris, Beauchesne, 1912, p. 71.

91 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 187.

92 A. Moulis, *Dictionnaire biographique et généalogique des Ariégeois*, Nîmes, Lacour, 2001, p. 822-833.

93 P.-Y. Rumeau, « Implantation de la République aux villages du Pays de Foix et de la Haute-Ariège (1880-1906) », *Archives ariégeoises*, 2010, p. 95.

94 Pierre-Eugène Rougerie (Aixe 25 janvier 1832 - Pamiers 20 février 1907) naît au sein d'une famille modeste. Sa mère décède lorsqu'il a sept ans, laissant son père (boulangier) avec quatre enfants à charge. Pierre-Eugène Rougerie manifeste alors son intention d'être prêtre et fait ses études au petit séminaire de Le Dorat puis au grand séminaire de Limoges. Il est ordonné prêtre le 7 octobre 1855. Il est professeur pour le diocèse de Limoges au petit séminaire de Le Dorat (1855-1872), curé doyen de Magnac-Laval (1872-1877), archiprêtre de Rochechouart (1877-1881), évêque de Pamiers, historien de saint Israël et de saint Théobald. Passionné de météorologie, il consacre ses loisirs à la recherche des origines des courants atmosphériques marins. Il met également au point plusieurs appareils d'expérimentation, appelés anémogènes. A. Moulis, *op. cit.*, 2001, t.II, p. 788.

95 R. Aubert, *op. cit.*, 1974, p. 475.

Bordes-Pagès publie *La démocratie et l'Église*, dans lequel il analyse le problème social sous toutes ses formes : l'état, la famille, l'organisation du travail, les libertés d'association, d'enseignement et de la presse, les lois civiles et religieuses. Son ouvrage se divise en cinq parties : généralités sur les lois et les législatures, sur les lois constitutives de la société, sur les rapports entre les principes religieux et les principes démocratiques, examen de quelques points de critique, si la justice sociale concorde avec l'esprit de l'église⁹⁶.

L'évêque dote le diocèse d'un organe de presse

Mgr Rougerie, refusant les manœuvres anticléricales des républicains, dote le diocèse d'un organe de presse, *La Semaine religieuse*, chargé d'assurer une meilleure liaison entre l'évêché et les prêtres. Le journal insiste sur le fait que le diocèse souffre d'une pénurie d'hommes et manque d'argent pour s'en procurer. En septembre 1881, Mgr Rougerie dit à l'abbé Laprie, prédicateur de la retraite ecclésiastique : « M. le chanoine, priez beaucoup pour moi, il me manque plus de quatre-vingt prêtres. Et lorsque, de mon fauteuil, je regarde ceux qui vous écoutent avec tant d'attention, je n'aperçois que des cheveux blancs, là où il y a des cheveux »⁹⁷.

Le petit séminaire compte peu d'élèves et tous ne se destinent pas à l'état ecclésiastique. Rares sont les jeunes qui suivent les cours du grand séminaire. L'œuvre des vocations ecclésiastiques est capitale pour Mgr Rougerie⁹⁸. Face aux contraintes, les considérations d'âge et les antagonismes historiques locaux s'estompent. C'est ainsi que le 25 février 1882, le chanoine honoraire du Mas d'Azil, originaire de Seix⁹⁹, devient curé doyen d'Oust :

« Le vœuage de l'église d'Oust a enfin cessé !... Grâce à l'énergie et à la bienveillance éclairée du premier Pasteur du diocèse, M. l'abbé Sérée a pris possession, dimanche dernier, de sa nouvelle cure assisté dans cet office par M. Piquemal, vicaire de Seix, celui-ci agissant aux lieu et place du vénérable titulaire dont il est le collaborateur. Après les cérémonies d'usage en pareille circonstance et dont l'imposante série ne laissa jamais insensible le cœur des vrais fidèles, l'abbé Piquemal, sympathiquement agréé d'ailleurs par le nouveau doyen, a retracé, en quelques mots, la longue et belle carrière sacerdotale de M. l'abbé Sérée, qui, ne voulant pas du repos auquel il pourrait prétendre, a dit au Seigneur, à l'exemple de Saint Martin de Tours : *non recuso laborem* ; je ne récus point le labeur. Il est de tradition, dans la milice ecclésiastique, que l'on tombe les armes à

96 A. Bordes-Pagès, *La Démocratie et l'Église*, Paris, 1881.

97 P. Gérald, *op. cit.*, 1912, p. 73-74.

98 Du 19 juillet 1881 au 31 décembre 1883, Mgr Rougerie dépense uniquement pour son petit séminaire, la somme de 68 640 F.

99 Jean-Pierre Sérée-Jean-Jacques (Seix 15 juin 1806 - Seix 14 janvier 1887), ordonné prêtre, le 21 décembre 1833, vicaire à Auzat (1834), curé de Montségur (13 décembre 1836), de Lapège (9 février 1839), de Biert (20 octobre 1846), de Sentein (28 octobre 1853), de Rimont (1864), curé doyen du Mas d'Azil (31 mai 1869), chanoine honoraire (16 février 1879), curé doyen d'Oust (25 février 1882), frère du précédent : cf. *infra*, note 26.

la main, et qu'il n'y a point, chez nous, des cadres de réserve. Le nouveau pasteur, dans une allocation vibrante d'énergie et d'émotion, a pleinement justifié les revendications du vicaire de Seix : "Mon nom vous est d'abord arrivé enveloppé comme d'un nuage ; il s'est fait un certain bruit autour de lui ; le nuage a disparu ; le bruit discordant a fait place à la douce joie, comme à l'enthousiasme, si les arcs de triomphe, les couronnes, les guirlandes, les bannières déployées, le concours empressé de tout un peuple, les chœurs harmonieux qui saluent le nouveau pasteur, ne sont pas des symboles mensongers, des témoignages hypocrites". Et il n'en saurait être ainsi, puisque le caractère distinctif de cette fête est la spontanéité. Oui, la joie rayonnait sur tous les fronts, la joie d'autant plus chrétienne qu'elle était tempérée par le douloureux et toujours cher souvenir de l'abbé Buscail, que M. Sérée n'a eu garde d'oublier. L'on a parlé de rivalité de clocher. Voici la réponse du nouveau curé d'Oust : "Nous planterons sur nos limites respectives l'olivier de la paix ; et ma prière montera tous les jours vers le ciel, et la rosée céleste tombera sur ces rameaux chéris ; et ce jeune arbrisseau grandira comme l'arbre béni du psalmiste qui est planté près le courant des eaux. Son feuillage sera toujours vert ; et il portera en son temps les fruits les plus délicieux, des fruits d'union, de concorde et de paix, les fruits d'une véritable fraternité puisée dans le cœur du Divin Sauveur". La population de Seix, justement fière de donner à sa voisine d'Oust, à titre de pasteur, un concitoyen qui l'honore, était largement représentée à la cérémonie. Les membres du clergé régional, sauf deux ou trois empêchés, témoignaient, par leur présence, de leurs respectueuses sympathies, et tous prêtres et fidèles redisant d'un commun accord le souhait de l'installateur : *Ad multos annos !* " »¹⁰⁰.

Le combat victorieux de l'évêque contre le gouvernement

Le 11 juin 1882, Mgr Rougerie signe avec tous les évêques de la Province, une lettre d'adhésion à l'archevêque de Paris, à propos des *Observations présentées au Sénat et à la Chambre des Députés*, au sujet de la persécution légale dirigée contre l'Église¹⁰¹. Les prêtres ariégeois dénoncent aux familles et aux enfants les manuels scolaires de Compayré et Bert. En avril et mai 1883, Goblet¹⁰², ministre des Cultes, demande à Mgr Rougerie le déplacement, sous peine de suppression de traitement, de 10 prêtres¹⁰³ dont 3 du Couserans.

Le 24 août, le comte de Chambord, prétendant à la couronne de France meurt. *Le Temps* constate : « Les monarchistes français passent par-dessus les Pyrénées

100 J.V.P., *La Semaine Religieuse du Diocèse de Pamiers*, 18 mars 1882, n°2, p. 358-359.

101 P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 129.

102 René Goblet (Aire-Sur-la-Lys 26 novembre 1828 – Paris 13 septembre 1905), journaliste et homme politique ayant occupé les fonctions de sous-secrétaire d'État à la Justice (1879), ministre de l'Intérieur (1882-1885), ministre de l'Instruction publique (1885-1886), président du Conseil et ministre de l'Intérieur du 11 décembre 1886 au 17 mai 1887, ministre des Affaires étrangères (1888-1889).

103 Balmier, curé de Gaudiès, Daffis, curé de Durban, Figarol, curé de Gras-Capou, Fournier, curé de Castelnau-Durban, Itté, curé de Vic d'Oust, Lacoste, curé de Brie, Laventure, curé de Sainte-Quitterie, Pujol, curé de Cazals-des-Bailes, Ruffié, curé de Ventenac, Sieurac, curé de Sieuras. P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 131.

pour aller chercher leur Roi de l'autre côté de la frontière »¹⁰⁴. Le 20 mai 1884, à Paris, le docteur Bordes-Pagès, Sentenac député, Trinqué, maire de Saint-Girons, Massip, député de Foix et Galy-Gasparrou, maire de Massat, exposent au ministre des Travaux publics, devant une commission franco-espagnole, les avantages du tunnel assurant la liaison entre Paris et Madrid, en passant par Lérída¹⁰⁵. La loi du 14 août rend intangible la forme républicaine du gouvernement et inéligibles à la présidence de la République les membres des familles ayant régné sur la France. En septembre, Edouard Descola fonde l'*Écho pyrénéen* et met les colonnes de son journal à la disposition de son beau-père Bordes-Pagès¹⁰⁶. Il s'agit d'affirmer l'identité du Haut-Couserans et ses intérêts économiques. Le 31 mars 1885, Saulces de Freycinet tente de constituer un ministère à la chute du gouvernement de Jules Ferry, sans pouvoir y parvenir, devant se contenter du portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet Brisson¹⁰⁷.

Lors des élections législatives des 4 et 18 octobre, Mgr Rougerie donne des instructions très nettes à ses prêtres, estimant qu'une ingérence politique quelconque, dans l'exercice de leur ministère, présente plus d'inconvénients que d'avantages. Il interdit formellement de parler d'élections, soit en chaire, soit dans l'exercice de toute autre fonction du ministère sacerdotal. Il leur interdit de se commettre dans la discussion avec aucun autre adversaire politique. Les républicains vainqueurs des élections diligentsent une campagne contre le clergé ariégeois. Les rapports postélectorales évoquent l'ingérence du clergé dans la lutte électorale et le sous-préfet de Saint-Girons rapporte que dans toutes les communes sans exception, le clergé a fait une campagne ouverte contre les candidats républicains. Goblet écrit à Mgr Rougerie :

« Vos prêtres, M. l'évêque, ont passé toute mesure dans la campagne qu'ils ont entreprise en faveur des candidats hostiles à nos institutions républicaines, manœuvres déloyales ; prédications, injures, calomnies, menaces, ils n'ont reculé devant aucun moyen pour influencer les électeurs. Vous n'avez pas eu non plus la pensée, j'en ai la conviction, qu'ils pourraient se laisser entraîner aux accents qui leur sont reprochés, mais il n'est pas facile de prévenir les excès, lorsque les passions sont imprudemment déchainées, et c'est sur vous, Monsieur l'Evêque, c'est sur vos conseillers qui leur ont donné le mot d'ordre dont ils devaient fatalement exagérer la portée, qu'il serait en droit de faire retomber les responsabilités des peines disciplinaires qu'il est de mon devoir de leur infliger.

104 *Le Temps*, 21 novembre 1883 ; L. Sérée de Roch, « L'espoir d'une restauration d'après la correspondance inédite du prétendant François de Bourbon », Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse I, n°6/2002 ; L. Sérée de Roch, « François de Bourbon-Séville (1853-1942) : un prétendant à la Couronne de France né à Toulouse », *Revue du Cercle Généalogique de Languedoc*, juillet-août-septembre 2008 n° 120 ; L. Sérée de Roch, « Les ducs de Séville et Toulouse : sur les origines et les fondements de la pensée légitimiste, d'après la correspondance inédite du prétendant François de Bourbon », *Revue du Cercle Généalogique de Languedoc*, juillet-août-septembre 2010, n° 128.

105 Dupont de La Taule, *Les Transpyréniens*, imp. Trinchant, Nîmes, Lacour-Ollé, 2003, p. 2 ; S. Henri, *op. cit.*, 1992, p. 218-219.

106 Il laisse une œuvre : la station thermale d'Aulus et un rêve : le transpyrénéen par le tunnel de Salau.

107 B. Labrousse, *op. cit.*, 2004, p. 234-236.

Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans le détail des faits relevés à leur charge, faits que vous connaissez aussi bien que moi, quoi qu'ils n'ont pas tous le même caractère, mais qui, tous, nécessitent une répression immédiate, de même nature, dont la durée, proportionnée à la gravité des fautes commises et à la valeur du gage de repentir ultérieurement donné par les coupables, pourra seule offrir dans l'avenir des différences appréciables. Il me suffira donc de vous dire aujourd'hui, Monsieur l'Evêque, que je supprime, à dater du premier décembre prochain, le paiement des traitements ou des indemnités des titulaires ecclésiastiques de votre diocèse, qui se sont le plus compromis pendant la période électorale »¹⁰⁸.

35 prêtres sont concernés¹⁰⁹, dont 6 seulement en Couserans. Un des prêtres est âgé de plus de 80 ans...

Le ministre agit sur dénonciation du préfet Malherbe¹¹⁰. La plupart des desservants frappés appartiennent à l'arrondissement de Foix, où les candidats républicains Louis-Baptiste Pons-Tande¹¹¹ et Charles François Sans-Leroy¹¹² recueillent les plus fortes majorités. Le 22 novembre, l'évêque écrit à Goblet :

« Monsieur le Ministre, Vous venez de frapper un coup bien cruel, en privant de leur traitement, sans même les avoir entendus, trente-cinq de nos prêtres. Je n'essaierai pas de les justifier, le ton de votre lettre n'admet point que l'on puisse le faire, et d'ailleurs un seul fait saisissable est articulé par vous, il est précis, j'ai la pièce en main, j'y répondrai. Quant à la question des principes, qui est la principale, je dissiperai sans hésitation tout malentendu qui pourrait exister entre vous et nous au sujet de nos droits de prêtres et de Français. Le caractère imprimé de la question électorale, par les candidats et par les événements, avait pris une netteté qui excluait toute équivoque. Si, au milieu de l'inquiétude générale, le clergé fut resté assez impassible pour ne pas traduire au dehors un sentiment ; assez muet pour ne pas émettre une opinion, assez désintéressé pour ne pas déposer un bulletin, il mériterait justement l'inique injure qui nous est parfois adressée de n'être ni de notre temps, ni de notre pays. Aussi reconnais-je volontiers que les élections législatives du 4 et du 18 octobre n'ont laissé indifférents ni le clergé, ni l'évêque du diocèse de Pamiers. Est-il inconstitutionnel, quand on a reçu une carte d'électeur, de porter paisiblement son bulletin à l'urne ? Est-il sédition, quand on est français, de causer avec ses voisins et d'émettre un jugement sur

108 P. Gerald, *op.cit.*, 1912, p. 140-141.

109 Aragon, curé de Vira, Arcens, curé d'Unac, Astrié, curé de Gazeuve, Astrié, curé du Trein, Astrug, curé d'Aron, de Bermond, curé de Verdun, Bonzom, curé de Biert, Buscail, curé de l'Aiguillon, Carrère, curé de Sarailh, Commenge, curé d'Ayet, Daffis, curé de Durban, Daran, curé de Lédar, Dasque, vicaire de Massat, Dedieu, vicaire à Auzat, Dessnes, curé de Camarade, Doumenjou, curé du Poirt, Durand, curé de Perles, Eycheu, curé de Ségura, Ginabat, curé d'Eycheil, Illartein, curé de Gabre, Lafaille, curé de Larnat, Loze, curé de Balaguères, Mouré, curé de Montailhou, Mouychard, curé de Sorgeat, Pégot, curé d'Auzat, Pinat, curé de Goulier, Rauzy, curé de Montoulieu, Rives, curé de Massat, Rivière, curé d'Orlu, Rouzaud, curé de Sainte-Quiterie, Sabatier, curé de Caychax, Salvy, curé de Saint-Félix, Sicre, curé de Lieurac, Utéza, curé d'Artigues. Quelques jours auparavant, avait été frappés Itté, curé d'Arrout, et Gentil, curé d'Axiat. P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 145.

110 P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 142.

111 B. Labrousse, *op. cit.*, 2004, p. 214.

112 B. Labrousse, *op. cit.*, 2004, p. 233.

les hommes qui prétendent à devenir les arbitres des affaires de France ? Est-il déloyal, quand on a reçu la mission d'enseigner au nom de Jésus-Christ, de donner un conseil chrétien, de dire à ces catholiques qu'ils ne doivent pas fournir aux ennemis notoires de la religion les moyens de lui nuire ? Est-ce trahir son devoir, quand on a l'honneur d'appartenir à un corps dépositaire des plus graves intérêts de la religion et de la société, d'être l'ami de ses amis et l'adversaire de ses ennemis ? Ce sont là de graves questions qui ne relèvent que de la conscience, on ne peut les discuter peut-être en théorie, mais elles sont dans la pratique nettement tranchées par les programmes des candidats, par les menaces de l'avenir et par les souffrances du présent. On nous accuse près de vous, Monsieur le Ministre, de manœuvres déloyales, de prédications, d'injures, de calomnies, de menaces pour influencer les électeurs. Nous connaissons ces procédés pour en être en ce moment les victimes. J'aborde le fait précis, indiqué dans notre lettre : aux gens de Roquefixade et aux représentants des soixante cinq paroisses vacantes, qui viennent à leur tour solliciter vainement un prêtre que je ne puis leur donner, j'ai fait cette loyale réponse : Vous n'ignorez pas quelle est la principale cause des souffrances dans lesquelles se trouve le service public de l'administration spirituelle des paroisses, auxquels vous attachez, à juste titre, un grand prix : c'est la suppression au budget des cultes des sommes destinées autrefois à la formation des prêtres. Si donc vous voulez que votre demande soit suivie d'un effet utile, ce n'est pas à votre Evêque seul qu'il faut vous adresser, il est nécessaire que vous fassiez connaître également vos désirs à votre conseiller général, à votre sénateur, aux candidats à la députation ; et que vous leur témoigniez votre ferme volonté d'électeur et de chrétien, de voir rétablir les crédits supprimés et de voir laisser à leurs prières et à leurs études les séminaristes au lieu de les mener à la caserne. Ces paroles n'ont pu vous paraître séditeuses, Monsieur le Ministre, j'aime à le croire, que par ouï-dire, vous ne pouvez pas tout lire, ni tout entendre, mais la portée qui leur a été donnée auprès de vous, doit vous inspirer quelques doutes sur la valeur des allégations que je ne puis discuter parce qu'elles me sont inconnues. Si nous devons voir d'un œil impassible et égoïste, la France amoindrie, le peuple catholique dans l'inquiétude, Dieu expulsé de ses temples, si l'exercice de nos droits et de nos devoirs les plus élémentaires et les plus sacrés est à vos yeux une révolte, vous pouvez frapper à l'aise, supprimer les traitements, désorganiser le service religieux, priver les pauvres de l'obole du prêtre, faire du prêtre lui-même un mendiant, et achever ainsi la misère de nos paroisses rurales désolées par la grêle, inondées par les pluies d'automne et ruinées par le mauvais état des affaires générales, nous n'avons pas, au cours de notre consécration sacerdotale, renoncé au droit de travailler et à l'honneur de souffrir pour la France et pour Dieu. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération »¹¹³.

Cette lettre de l'évêque adressée au ministre suscite un débat national. *Le Siècle*, morigène le « fougueux prélat »¹¹⁴, *La Petite Gironde* dénonce « une

113 P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 145-148.

114 *Le Temps*, 1^{er} décembre 1885.

révolte d'évêque »¹¹⁵, *Le Rappel* s'apitoie sur le sort réservé par le prélat aux malheureux curés qui « crèveront de faim pendant que l'Evêque qui les aura réduits conservera son beau palais et sa bonne table »¹¹⁶. Les autorités catholiques et laïques témoignent à l'évêque leurs sympathies : les évêques d'Angoulême, d'Annecy, d'Avignon, de Cahors, de Carcassonne, de Montauban, de Quimper, de Reims, de Saint-Dié, de Tulle. Le 1^{er} décembre, Albert de Mun écrit :

« Monseigneur, retenu pour quelques jours en Angleterre, près de mes enfants, je n'ai lu qu'aujourd'hui la magnifique lettre que Votre Grandeur a adressée au Ministre des Cultes, et celle qu'elle a fait lire dans les paroisses de son diocèse pour notifier aux fidèles les mesures de persécution qui les frappent. Profondément ému de cette lecture, j'ose demander à Votre Grandeur la permission de lui offrir, avec l'expression de mon admiration, celle de mon humble et entier dévouement. De tels exemples et un si noble langage sont, pour les soldats de l'Eglise, le plus fécond des encouragements. Daigne, Votre Grandeur, agréer mes remerciements et l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur »¹¹⁷.

Baudry d'Asson dépose une interpellation à l'encontre de Goblet à la chambre des députés. Le 12, la nonciature écrit à Mgr Rougerie :

« Monseigneur, vous pensez aisément que l'état actuel de votre diocèse me préoccupe sérieusement, et a été l'objet d'un entretien avec M. le Ministre des Cultes. L'impression que j'ai rapportée de ma conversation, est qu'il y avait tout avantage à ce que vous veniez à Paris, et que vous ayez un entretien avec le Directeur et le Ministre lui-même. Je pense que vos diocésains, vous voyant entreprendre ce voyage pour défendre leurs intérêts, vous en sauront gré. Il y a deux ans, lorsque la même campagne de suppression eut lieu, beaucoup d'affaires se terminèrent après des visites personnelles des Evêques intéressés et, aujourd'hui même, j'ai vu l'évêque de Bayonne, qui s'est montré fort satisfait des résultats de son voyage. Il a fort bien défendu ses prêtres et M. Goblet me semble disposé à bien accueillir ces plaidoyers. Je ne pouvais, Monseigneur, ne pas vous suggérer ce moyen d'améliorer votre situation, et dans l'espoir de vous voir bientôt, je vous prie d'agréer l'expression de mon dévouement »¹¹⁸.

Le 29, Goblet reçoit l'évêque. L'entrevue est orageuse. Le ministre ne lui pardonne pas les inquiétudes causées au gouvernement. Mgr Rougerie défend ses prêtres accusés sans avoir pu obtenir communication de leur dossier (lettres adressées au ministre, au préfet, etc...). Le ministre saisit un numéro de la *Semaine Catholique de Pamiers* et le jette violemment sur le parquet. Les choses restent en l'état. L'évêque attend une communication du ministère. Goblet reste muet. Le ministre estime que, malgré la suppression de leur traitement et les

115 *La Petite Gironde*, 1^{er} décembre 1885.

116 *Le Rappel*, 2 décembre 1885.

117 P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 158.

118 P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 168.

conditions dans lesquelles elles ont eu lieu, les curés peuvent être contraints à continuer le service du culte. Le Conseil d'État rend une décision contraire refusant de contraindre les prêtres frappés d'exercer leur ministère¹¹⁹. Le 7 janvier 1886, Saulces de Freycinet redevient président du conseil, maintenant la presque totalité des ministres de son prédécesseur. Goblet devient ministre de l'Instruction publique. Le curé de Goulhier et Olbier, frappé sur dénonciation de Malherbe, adresse alors une lettre acide au préfet : « Enfant de la vallée du fer, je saurai me rendre digne de mon pays en vous résistant jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Je méprise les hommes de votre trempe qui pour anéantir Dieu et son Eglise, foulent à leurs pieds les droits les plus sacrés ».

L'application de la liturgie romaine jusqu'au Ralliement

Le ralliement du clergé aux thèses ultramontaines exprime l'unité autour du siège apostolique. Le diocèse de l'Ariège n'échappe pas au mouvement qui entraîne l'Eglise de France vers l'adoption de la liturgie romaine. Le pape souhaite que la manière de prier et les cérémonies du culte soient partout et toujours les mêmes¹²⁰. La liturgie romaine, pour le Missel, le Bréviaire, le Rituel, le Chant et les Cérémonies, est seule en usage et appliquée dans tout le diocèse de l'Ariège. Une piété particulière se développe : dévotions mariale et eucharistique, culte des saints, fête du Sacré-Cœur de Jésus, adoration perpétuelle, Quarante Heures, communion fréquente, etc... Citons à titre d'exemple, l'article du journal diocésain consacré à l'inauguration solennelle de l'autel du Sacré-Cœur d'Oust :

« Avant de mourir, M. l'abbé Sérée, curé doyen d'Oust, avait exprimé le désir qu'un autel dédié au Sacré-Cœur fut élevé en son nom dans sa chère église. Sa famille a pieusement rempli ce vœu : aujourd'hui, à la place marquée vis-à-vis de la chaire, se dresse un gracieux monument surmonté de la riche statue que le digne Pasteur avait lui-même placée provisoirement dans le sanctuaire. Il est en marbre blanc rehaussé de jolis panneaux en sarrancolin. Ainsi se trouve complétée, d'une manière très élégante, la décoration des bas côtés de l'édifice, remarquable surtout par ses magnifiques colonnes en marbre du pays, d'une proportion si hardie. Dimanche dernier a eu lieu, à l'occasion de la fête patronale, l'inauguration solennelle de cet autel. M. l'abbé Dupont, curé de Lescure, avait été appelé par son compatriote et ami, notre excellent doyen, pour porter la parole en cette circonstance. Le prédicateur nous a édifiés d'abord en nous donnant, sur la fête de St Barthélemy un sermon où il a exposé dans un très beau langage la grandeur véritablement divine et la force invincible du chrétien. Après un cantique en l'honneur du Sacré-Cœur fort bien exécuté par les jeunes chanteuses de la paroisse, sous la direction des religieuses, M. l'abbé Dupont a de nouveau pris la parole. Nous voudrions pouvoir reproduire la chaleureuse allocution qui,

¹¹⁹ P. Gerald, *op. cit.*, 1912, p. 172-174.

¹²⁰ C. Aliquot, *Les médaillons dans l'orfèvrerie religieuse française du XIX^e siècle*, Pamiers, Cl. Aliquot, 2013, p. 21 ; C. Aliquot, *Datation et identification de l'orfèvrerie toulousaine du XV^e au XIX^e siècle d'après des œuvres religieuses présentes en Ariège*, Pamiers, Cl. Aliquot, 2013, p. 38.

pendant un moment trop court a tenu sous le charme le nombreux auditoire qui se pressait dans les trois nefs : « *Dormio, cor meum vigilat* ». Dieu semble dormir, sa justice sommeille, tandis que sa tendresse et sa miséricorde veillent constamment pour nous. Le développement de cette donnée si simple et si juste à la fois, a donné lieu à des accents émus et pathétiques qui ont élevé les âmes des auditeurs dans les hautes et pures régions de la prière et de l'amour. L'orateur n'a eu garde d'oublier le nom du vénéré pasteur qui voulu laisser au milieu de son peuple un souvenir touchant de son zèle et de sa piété. De plus, sa vieille amitié lui a inspiré à l'endroit de notre cher Doyen des paroles que chacun de nous a été heureux d'entendre et de ratifier ; elles répondent en effet au sentiment unanime de la population et, nous croyons pouvoir ajouter, à celui du clergé du doyenné »¹²¹.



Autel du Sacré-Cœur d'Oust¹²². Cliché auteur

La dévotion eucharistique est relayée par de nombreuses confréries et associations pieuses, associations de prières fondées en faveur des prêtres défunts, ainsi qu'en atteste l'article nécrologique du journal diocésain consacré au chanoine honoraire d'Oust :

« Comme mourait, vendredi 14 janvier, Monsieur l'abbé Sérée, curé doyen d'Oust, ainsi meurent les bons prêtres : ils demandent avec empressement ce viatique du dernier voyage qu'ils ont dispensé eux-mêmes à leurs paroissiens expirants ; ils se lèvent sur leur couche pour aller au-devant de ce Dieu qu'ils ont si souvent appelé sur l'autel, reçu entre leurs mains consacrées et dans leurs poitrines brulantes d'amour ; ils demandent pardon et pardonnent ; puis ils s'endorment dans le calme et la paix, intimement unis à Celui qu'ils ont servi quelques jours et qui leur réserve une récompense éternelle. Mais, dans la mort que nous déplorons, un nouveau trait s'ajoute à ce tableau si touchant et si grave.

121 *Semaine Catholique de Pamiers*, 1887, p. 849.

122 Cet autel se trouve aujourd'hui dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Seix.

Près du lit de Monsieur le Doyen se presse une foule considérable : la famille entière était accourue afin de demander la bénédiction dernière du pasteur aimé. Le pieu ecclésiastique désire encore instruire et enflammer ces âmes qui lui furent confiées et qu'il précède dans la patrie. Il recueille ses forces et, ce qui lui reste d'une vie défaillante, il l'emploie à encourager les siens : "Je vais à mon Père... demeurez fermes dans la foi... résistez au courant de l'impiété". La charité rendait pour un instant des forces au mourant, sa voix dominait les sanglots, tout heureux de la visite de son Dieu et rayonnant d'espérance il lève la main pour bénir : "*Benedicat vos*". Alors la prostration commence, il va à son Père »¹²³.

L'adoption de cette nouvelle liturgie ne suscite pas de difficultés majeures dans le clergé¹²⁴. La théologie morale d'Alphonse de Liguori est dispensée de même que le néothomisme en philosophie conformément aux instructions données par le Vatican. Le pape, « vicaire de Jésus-Christ », est objet de dévotion. Cette ecclésiologie bénéficie du progrès technique, la ligne de chemin de fer de Saint-Girons rend le pèlerinage à Rome plus facile.

Le 12 novembre 1890, débute le ralliement des catholiques à la République sur l'ordre de Léon XIII. Le cardinal Charles Lavigerie, archevêque d'Alger, porte un toast à la République, fait jouer la Marseillaise au cours d'un banquet d'officiers de marine de l'escadre de Méditerranée et déclare :

« Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de sacrifier pour l'amour de la patrie. [...] C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir imiter en France par tout notre clergé, et en parlant ainsi, je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée ».

Le 20 février 1892, l'encyclique *Inter innumeras sollicitudines* affirme le ralliement de l'Église à la République. Léon XIII s'efforce de faire face à l'évolution du monde moderne. L'adhésion ne signifie pas cependant l'acceptation de la législation hostile au catholicisme, mais simplement un ralliement au système républicain dans lequel les catholiques s'efforcent désormais de peser de tout leur poids. La grande majorité des catholiques et du clergé refuse de s'y conformer, portant ainsi atteinte en Haut-Couserans à la constitution d'une puissante droite conservatrice, catholique et républicaine.

123 *La Semaine Catholique du Diocèse de Pamiers*, 22 janvier 1887, n°171, p. 78.

124 Mgr Bernard Goïty a analysé ce même phénomène dans le diocèse de Bayonne. B. Goïty, *Histoire et destin des institutions religieuses dans le diocèse de Bayonne. Regards d'après l'historiographie contemporaine*, Thèse, Faculté de droit canonique, Toulouse, 2011, p. 332.